

**Approche communautaire et valorisation touristique du patrimoine culturel
au Burkina Faso : cas des Ruines de Loropéni.**

Présenté par

Sidbewende KOLOGO

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Gestion du Patrimoine Culturel

Le 20 septembre 2021

Devant le jury composé de :

Prof.Gihane ZAKI Président

Chercheur au CNRS-Sorbonne

Université

Dr Jean François FAU Examineur

Directeur du département culture,

Université Senghor à Alexandrie

M. Bely Hermann NIANGAO Examineur

Directeur de la conservation et de la
promotion du patrimoine culturel

Remerciements

Nous remercions Dr. Jean-François FAÛ, Directeur du département Culture qui, au cours de notre passage à l'Université Senghor, a accepté de diriger tous nos travaux liés à l'étude du patrimoine culturel dont le présent mémoire ;

Nous adressons également notre gratitude à Dr Jacob YARABATIOULA qui a accepté nous accompagner durant tout le processus de notre inscription à l'Université Senghor ;

Merci à tous nos professeurs qui durant ces deux (2) ans nous ont partagé leur connaissance ;

Merci à Dr Léonce KI, Directeur des sites classés/patrimoine mondial, et à monsieur Moctar SANFO, Directeur Général du patrimoine culturel qui ont bien voulu nous accueillir pour nos six (6) mois de stage ;

A monsieur Bely Hermann NIANGAO notre maître de stage, nous vous en sommes reconnaissant pour nous avoir aidé dans l'obtention de notre stage ainsi que pour vos multiples soutiens ;

Nous remercions également notre parrain, monsieur Ulrich Kevin KIANGUEBENI pour son accompagnement ;

Notre reconnaissance va également à l'endroit de tous les chefs de services des deux directions et leurs collaborateurs pour leur collaboration et encouragement à notre égard ;

Nous adressons nos sincères remerciements à nos parents et à tous les collègues de la XVIIe promotion de qui nous avons appris beaucoup de choses.

Dédicace

A ma bien aimée pour son soutien et son encouragement

Résumé

Le patrimoine culturel, témoin matériel de la mémoire d'un peuple mérite d'être sauvegardé pour les générations présentes et futures. En effet, il nous aide à comprendre notre histoire et nous permet de nous projeter vers l'avenir. Conscient donc de sa place dans la vie de l'humanité et que sa disparition serait une perte pour celle-ci, l'UNESCO depuis sa création en 1945 s'est donné pour mission première sa défense.

Plusieurs conventions ont vu le jour avec pour objectif de protéger ce que l'humanité a en commun : le patrimoine mondial de l'humanité. C'est ainsi que le Burkina Faso a vu son premier site inscrit le 26 juin 2009 au patrimoine mondial de l'humanité. Depuis lors, des efforts sont faits pour la valorisation touristique du site, mais beaucoup reste à faire. Toutefois, nous pouvons relever le défi pour peu qu'on ait une bonne approche.

Mots-clefs

Patrimoine culturel, valorisation, tourisme, communauté, Loropéni, Burkina Faso

Abstract

Cultural heritage, a material witness to the memory of a people, deserves to be safeguarded for the present and future generation. Indeed, it helps us understand our history and allows us to project ourselves into the future. Conscious therefore of its place in the life of humanity and that its disappearance would be a loss for it, UNESCO since its creation in 1945 has given itself its primary mission of defense.

Several conventions have emerged with the aim of protecting what humanity has in common: the world's heritage. This is how Burkina Faso saw its first site inscribed on June 26, 2009 as a World Heritage Site. Since then, efforts have been made to promote the site for tourism, but much remains to be done. However, we can meet the challenge if we have the right approach.

Key-words

Cultural heritage, promotion, tourism, community, Loropéni, Burkina Faso

Liste des acronymes et abréviations utilisés

A.VIE.C : Action et VIE Communautaires

ACPL : Association Culture du Pays Lobi

ART 1 : Article 1

CICI : Commission Internationale de la Coopération Intellectuelle

CNRST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

CPG : Comité de Protection et de Gestion

CRACS : Cercle de Réflexion et d'Action Citoyenne et Sociale

CVD : Comité Villageois du Développement

DGPC : Direction Générale du Patrimoine Culturel

DPC : Direction du Patrimoine Culturel

DSC/PM : Direction des Sites Classés/ Patrimoine Mondial

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENP : Etude Nationale Prospective

ETH : Etablissement d'Hébergement Touristique

ICOMOS : International Council on Monuments and Site (Conseil International des Monuments et des Sites)

MCAT : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

NP : Non Parvenu

OBSTOUR : l'Observatoire National du Tourisme

OMT : Organisation Mondial du Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernemental

ONTB : Office National du Tourisme Burkinabé

OSC : Organisation de la Société Civile

PIB : Produit Intérieur Brut

PNT : Politique Nationale du Tourisme

PPP : Partenariat Public-Privé

PRAT : le Programme de Renforcement de l'Attractivité Touristique

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SNCT : Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Sciences et la Culture)

WTTC : World Travel and Tourism Council (conseil Mondial du voyage et du tourisme)

Dans son émission intitulé « Archive d'Afrique » sur L'histoire contemporaine de l'Afrique à travers ses grands hommes, *Alain FOKA* dit : « Nul n'a le droit d'effacer une page de l'histoire d'un peuple, car un peuple sans histoire est un monde sans âme »¹.

26 juin 2009	BURKINA FASO	1 ^{er} site inscrit au patrimoine de l'UNESCO
--------------	--------------	--

Les Ruines de Loropéni



Source : Copyright © Thierry Joffroy, CRATerre-ENSAG (Centre international de la construction en terre-Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble),2009

¹ <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/archives-afrique/>, consulté le 10 juillet 2021 à 10h23

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Table des matières.....	1
Introduction générale.....	4
Première partie : cadre théorique et méthodologique.....	8
Chapitre I : Cadre théorique.....	9
I.1: Contexte de l'étude	9
I.2 : Problématique.....	10
I.3 : Les questions de recherches	13
I.4 : Les objectifs de recherche.....	13
I.5 : Les hypothèses de recherche	13
I.6 : Revue de littérature	13
I.7 : Clarification des concepts.....	15
I.7.1: L'aménagement touristique	15
I.7.2 : les Communautés.....	15
I.7.3 :la communication participative.....	15
I.7.4 : le patrimoine culturel immatériel	16
I.7.5: le patrimoine touristique	16
I.7.6: le tourisme	16
I.7.7 : la valorisation du patrimoine culturel	17
I.7.8 : la valorisation touristique d'un site.....	17
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	17
II.1 : Méthodologie de recherche.....	17
II.2 : Technique et outils de collecte de données.....	17
II.3 : Technique d'analyse des données.....	18
Deuxième partie : les différentes conceptions du patrimoine et la présentation de la zone d'étude .	19

Chapitre I : Les différentes conceptions du patrimoine culturel et le rôle des communautés	20
I.1 : La conception moderne du patrimoine culturel	20
I.2 : La conception du patrimoine culturel par les communautés	22
I.3 : L'importance des communautés dans la conservation et la valorisation du patrimoine	23
I.4 : Les différents types d'approches	24
I.5 : Le patrimoine culturel et développement local	25
I.5.1 : Le tourisme	26
I.5.2 : le territoire	26
I.6 : La limite des actions publiques dans le domaine culturel.....	28
Chapitre II : Présentation de la zone d'étude	29
II.1 : Localisation des ruines de Loropéni	29
II.2 : Historique et développement des ruines de Loropéni.....	31
II.3 : Description	32
II.4 : La valeur universelle exceptionnelle des ruines de Loropéni	33
II.5 : les menaces	35
II.5.1: Le climat	35
II.5.2: Les pratiques agricoles	36
II.5.3: Les feux de brousse	36
II.5.4: La pression foncière	36
II.5.5 : le développement des infrastructures routières	37
Troisième partie : analyse des résultats et suggestions	38
Chapitre I : l'état de valorisation du site et les actions menées par les communautés	39
I.1 : Le programme de renforcement de l'attractivité touristique des ruines de Loropéni.....	39
I.1.1: Les composantes du programme	40
I.3 : La contribution des communautés locales dans ce processus de valorisation.....	47
I.3.1 : le nettoyage.....	47
I.3.2 : la restauration	48
Chapitre II : Résultats de l'étude et suggestions	49
II.1 : les résultats de l'étude	49
II.1.1 : la perception des acteurs sur l'inscription des Ruines au patrimoine mondial	49
II.1.2 : sur l'aménagement actuel du site	50
II.1.3 : sur le pan promotionnel.....	50
II.2 : Suggestions.....	51

II.2.1 : Sur le plan de l'aménagement.....	51
II.2.2 : Au niveau local	52
II.2.3: Sur le plan des ressources humaines	53
II.2.4: Sur le plan promotionnel.....	53
Chapitre III : Projet de création d'un espace virtuel de diffusion 3 D (Faso Vision).....	56
III.1 : La description du projet	56
III.2 : Les objectifs poursuivis.....	56
III.3 : La faisabilité du projet.....	57
III.4 : Retombées du projet.....	57
III.5 : Les opportunités du projet.....	59
III.6 : Coût du projet en Euro	60
III.7 : Les partenaires du projet	60
III.8 : Echancier	62
Conclusion générale	63
References bibliographiques.....	65
Liste des figures.....	I
Liste des tableaux.....	II
Annexes	III

Introduction générale

« *Le patrimoine est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension)* »². Selon le dictionnaire de politique, le patrimoine est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature diverse : culturel, historique, linguistique, monumental. Le patrimoine en tant qu'héritage est constitué par un ensemble de biens dont une personne (physique ou morale) est titulaire. Il inclut aussi les droits et actions s'y rapportant. Lors du décès d'une personne, on désigne l'ensemble du patrimoine du défunt qui fait l'objet d'un partage par le mot "héritage" ou encore par l'expression "masse successorale"³ C'est le philosophe Henri BERGSON qui eut l'idée d'étendre la notion de patrimoine culturel en participant en 1921 à la création de la Commission Internationale de la Coopération Intellectuelle (CICI), ancêtre de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Sciences et la Culture). Au départ, l'expression patrimoine culturel désignait principalement le patrimoine matériel (sites, monuments historiques, œuvres d'art...). L'UNESCO a établi en 1972 une liste du patrimoine mondial, composée de plusieurs centaines de sites dans le monde. Pour aborder ce concept, nous allons retenir la définition donnée à la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session. En effet, l'article 1er de la convention de 1972 considère comme patrimoine culturel :

- Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

² J. PINOCHE 1992 et Dictionnaire de droit privé de Serge, BRAUDO

³ Marie-Pierre, BESNARD, La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies, Presses Universitaires de Caen, Publication n°10, p4

- Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

« Il désigne donc un ensemble d'éléments liés à la culture par opposition à la nature⁴. On peut alors noter qu'il existe plusieurs sortes de patrimoines culturels à savoir : le patrimoine culturel matériel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits...), le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques...), le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers...), le patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels...), le patrimoine naturel (sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques...). Au fil des années, la communauté internationale a œuvré pour la prise en compte du patrimoine culturel immatériel considéré comme partie intégrante du patrimoine culturel. Dès lors, a vu le jour une conception du patrimoine culturel prenant en compte les communautés et les groupes en tant qu'acteurs principaux de ces formes immatérielles ou vivantes du patrimoine. Ces formes englobent ainsi les traditions et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et à transmettre à nos descendants (traditions orales, arts du spectacle, rituels, festivités, savoir et savoir-faire...) »⁵.

Depuis son indépendance le 5 août 1960, le Burkina Faso œuvre pour la protection, la sauvegarde, et la valorisation de son patrimoine à travers la création des cadres institutionnels et réglementaires. En effet, le tout premier texte d'après indépendance est la loi n° 42/62/AN du 13 novembre 1962 portant création du musée national du Burkina Faso. Cette loi a réglementé le patrimoine culturel du pays pendant les vingt-cinq premières années de son indépendance. Le musée national y est présenté comme une institution « chargée de recueillir, conserver et exposer les productions artistiques et techniques de Haute Volta » (art1). Au milieu des années 1980, notamment sous le régime du Conseil National de la Révolution (CNR) de 1983 à 1987 dirigé par le capitaine président Thomas SANKARA, la « Révolution » a montré un attachement fort au patrimoine culturel. En effet une année après son avènement, ce régime débaptise le pays, et le dote d'un nom issu des langues nationales du pays. Il en est de même pour les noms des nouvelles provinces⁶. Ce régime est aussi à l'origine de l'avènement de ce

⁴Marie-Pierre, BESNARD, La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies, Presses Universitaires de Caen, Publication n°10, p4

⁵ Thèse Kevin Ulrich, KIANGUEBENI, la protection du patrimoine culturel au Congo, soutenue le 07 juillet 2016, université d'Orléans, école doctorale sciences de l'homme et de la société centre de recherche juridique Pothier

⁶ Boulkiemdé, Komienga, Sanmatenga, Soum, Mouhoun, etc. On peut tout de même regretter la création des secteurs géographiques en remplacement des noms des quartiers dans les grandes villes ainsi que dans les chefs lieu de département

qu'on pourrait appeler les premiers véritables textes nationaux sur le patrimoine. Il s'agit de l'ordonnance n°85-049/PRES/ INFO du 29 août 1985 portant protection du patrimoine culturel. Cette ordonnance qui a été signée 29 ans après la loi de 1956 est demeurée le cadre juridique principal de référence sur le patrimoine culturel immobilier jusqu'à 2007⁷. Depuis lors, la prise en main du patrimoine culturel par l'Etat et ses partenaires s'est progressivement renforcée pour aboutir à la création de la direction du patrimoine culturel, des arts plastiques et de l'artisanat d'art en 1983, puis de la direction du patrimoine culturel (DPC) en 1991 qui est devenu de nos jours direction Générale du Patrimoine Culturel (DGPC). Mais, quel intérêt le développement du patrimoine culturel présente-t-il pour le pays ?

Situé en Afrique de l'ouest, le pays est habité par une soixantaine de communautés ethnoculturelles appelées à construire un vivre-ensemble, dans la paix. Cette réalité fonde la volonté de l'Etat de développer, dans le cadre de cette diversité, une identité culturelle nationale forte et partagée pouvant servir de levier pour le développement économique et social. Or, le patrimoine culturel est considéré comme indispensable à l'identité et à la pérennité d'une communauté donnée parce qu'il est le résultat de son génie, de son savoir-faire et de son savoir-être. Par ailleurs, le patrimoine culturel met en exergue les fils conducteurs des évolutions, ce qui est indispensable pour fixer les repères et bâtir la nation sur un socle solide, qualifié par l'Etude nationale prospective Burkina 2025 d'«endo culture », dans un monde de plus en plus dématérialisé où les évolutions technologiques accélèrent l'érosion des valeurs.

D'un point de vue économique, le patrimoine culturel est reconnu comme un enjeu capital pour le développement durable des collectivités territoriales et des Etats en ce qu'il leur permet de transformer leur potentiel culturel en produits spécifiques disposant d'avantages comparatifs certains et de mettre en œuvre des politiques d'aménagement des territoires. En outre, le patrimoine culturel demeure une source inépuisable d'inspiration pour les créateurs et génère ainsi directement ou indirectement des ressources et des emplois importants. Donner du sens à la vie des Burkinabè ainsi que des ressources inspirant la création et l'innovation, telle est la mission conférée par les politiques publiques du Burkina Faso au patrimoine culturel.

Le Burkina Faso demeure donc attaché à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel présent sur son territoire. A cet effet, il a ratifié plusieurs conventions internationales parmi lesquelles figurent en bonne place les Conventions de l'UNESCO de :

- 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé,

⁷ Boulkiemdé, Kompienga, Sanmatenga, Soum, Mouhoun, etc. On peut tout de même regretter la création des secteurs géographiques en remplacement des noms des quartiers dans les grandes villes ainsi que dans les chefs lieu de département.

- 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels,
- 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La ratification de ces conventions impose à l'Etat burkinabè et aux parties prenantes de la gestion du patrimoine culturel, d'adopter, entre autres, des politiques et mesures permettant de fixer le cadre normatif national de protection, de recherche, de formation, de promotion, de valorisation et de coopération en matière de patrimoine culturel. Il convient également de noter que le pays compte à nos jours trois (03) sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, dont les ruines de Loropéni depuis 2009. Mais plus de dix (10) ans après son inscription et en dépit des efforts fournis, d'importants défis de valorisation demeurent. Pour ce faire, tous les acteurs doivent être impliqués. En effet, la valorisation des sites requiert le développement d'une approche intégrée et transversale en tenant compte de chaque partie prenante, en premier lieu les communautés locales, notamment ceux vivant sur et aux abords des sites. L'implication de ces derniers est plus qu'indispensable à la protection et la mise en valeur des lieux touristiques. Par ailleurs, La conférence⁸ sur « *la sauvegarde du patrimoine mondial africain comme moteur de développement* » qui a eu lieu à Arusha en Tanzanie en mai 2016 a confirmé que les communautés locales jouent un rôle essentiel dans la conservation de leurs patrimoines naturels et culturels par le biais, entre autres, de systèmes traditionnels de gestion qui se sont adaptés à différents contextes et contraintes à travers le temps. Ces systèmes, largement utilisés par les communautés, méritent d'être reconnus, formalisés et promus par les gouvernements en tant qu'outils et méthodes de conservation et de gestion durable du patrimoine. Certes, il existe des cadres juridiques internationaux et nationaux pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel, mais, il faut aussi tenir compte des pratiques endogènes, car, les initiatives communautaires ou individuelles de protection et de valorisation du patrimoine culturel peuvent ainsi renforcer l'action de l'Etat dans son rôle de principal promoteur du développement culturel. C'est ce qui nous amène à cette réflexion : ***quelle approche communautaire pour une valorisation touristique du patrimoine culturel au Burkina Faso, dont les ruines de Loropéni ?***

Ainsi notre travail est subdivisé en trois parties : une première partie qui porte sur le cadre théorique et méthodologique. Quant à la deuxième partie elle consiste à la présentation des Ruines de Loropéni. À travers la troisième partie nous allons faire une présentation et une analyse des résultats de l'étude et enfin formuler des suggestions.

⁸ Conférence internationale : la sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable, Arusha, Tanzanie du 31 mai-3 juin 2016.

Première partie : cadre théorique et méthodologique

Chapitre I : Cadre théorique

Dans ce chapitre, il sera question dans un premier temps de situer le contexte de l'étude, de dégager la problématique, des questions de recherches, des objectifs et les hypothèses. Pour finir, nous aborderons la revue de littérature et la clarification des concepts.

I.1: Contexte de l'étude

« *La culture et le tourisme, dont le rôle primordial est incontestablement reconnu dans le processus de développement, doivent amorcer les chantiers d'une restructuration efficace. Cette réhabilitation ou ce repositionnement dans le développement, fait écho évidemment aux multiples engagements nationaux et internationaux relatifs aux domaines culturels et touristiques* »⁹. En ratifiant les conventions internationales, le Burkina Faso entend sauvegarder et valoriser son patrimoine culturel afin qu'il contribue à son rayonnement culturel, politique, économique et social. La notion de patrimoine culturel a connu une évolution importante au fil des années, tant dans son contenu que dans sa portée. Du patrimoine culturel mobilier au départ, elle englobera par la suite le patrimoine culturel immobilier et enfin le patrimoine culturel immatériel. Initialement familial, sa portée s'étend de nos jours aux communautés aux niveaux local, national, régional et international, tant et si bien que l'on parle aujourd'hui de patrimoine mondial ou de patrimoine de l'humanité. En 2009, le Burkina Faso a pu inscrire son premier site au patrimoine mondial de l'UNESCO : les ruines de Loropéni au regard de sa valeur universelle exceptionnelle (archéologique, historique et sociale...)

Ce premier site burkinabé est bardé de hauts murs et s'étend sur 11 130 m². Il s'inscrit dans un ensemble plus large qui compte une centaine d'enceintes en pierre, reflétant la puissance du commerce transsaharien de l'or. Vieilles d'au moins mille ans selon des découvertes récentes, les ruines de cette nature sont situées près des frontières du Togo et du Ghana¹⁰. L'emplacement a été occupé par les « Lohron » ou les « Koulango » qui contrôlaient l'extraction et la transformation de l'or dans la région à l'apogée de cette exploitation aurifère (XIV^{ème} au XVII^{ème} siècle). Beaucoup de mystères entourent ce site dont une large part n'a pas encore été fouillée. En effet, Les ruines de Loropéni n'ont pas encore révélé tous leurs secrets car des réponses à certaines questions restent toujours des hypothèses. Par exemple jusqu'à nos jours on se pose toujours des questions sans réponses convaincantes :

- Qui a construit le site ? À quelle fin ?

⁹Stratégie nationale de la culture et du tourisme (snct), 2018-2027, document du ministère de la culture, page6

¹⁰ <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/> consulté le 26 avril 2021 à 10h 21mn

- Quand est-ce que ces murailles, qui n'ont ni portes, ni fenêtres, ont-elles été construites ?

Selon Lassina SIMPORE, ex directeur des sites classés/patrimoine mondial du Burkina Faso, ces murailles remonteraient au IV^e siècle. Mais, les premières traces humaines remonteraient au XI^e siècle, a-t-il précisé. Les « Koulango », peuple vivant actuellement au Ghana et en Côte d'Ivoire, seraient les auteurs de ces bâtisses. Mais la limite de cette hypothèse, c'est que ce peuple n'a aucune technique de construction qui s'apparente à celle utilisée par les constructeurs des murs de Loropéni. Les hypothèses selon lesquelles le site aurait été un marché d'or ou un lieu de stockage d'esclaves, n'ont pas été également convaincantes. Bien que de récentes fouilles ont permis des datations au carbone 14 suggérant que les murs d'enceinte de Loropéni remontent au moins au XI^e siècle de notre ère et que le site a connu une période florissante entre le XIV^e et le XVII^e siècle, plaçant le site au cœur d'un réseau de constructions, le mystère demeure, d'où l'appellation « *mystérieuses Ruines de Loropéni* ». Et l'Histoire et l'Archéologie ont encore à faire des fouilles. Mais, il faut des moyens et des équipes pluridisciplinaires et internationales parce que les ruines sont présentes dans trois pays à savoir le Ghana, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. « L'archéologie qui peut donner assez d'informations est actuellement démunie. « Nous n'avons pas le matériel et le personnel qu'il faut pour ce travail d'investigation », a-t-il confié¹¹.

Pourtant, son inscription sur la liste du patrimoine mondial a été une grande victoire pour le Burkina Faso car, c'était son tout premier site à être inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Toutefois, de nombreux défis restent à relever, notamment sa valorisation. Ce rôle incombe à l'Etat qui doit mettre tout en œuvre pour que ce site soit connu à travers le monde. Conformément à l'article 6 de la convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, chaque Etat doit s'engager à la protection, la conservation, et la mise en valeur de son patrimoine culturel et naturel. Mais, nous pensons que pour relever ce défi, la contribution des populations locales est indispensable. C'est pourquoi nous allons, après une analyse critique de l'actuelle politique de gestion du site, faire des recommandations pour sa meilleure valorisation.

I.2 : Problématique

Partant des fondements et considérant les défis à relever dans les domaines de la culture et du tourisme, la vision de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) à l'horizon 2027 s'énonce comme suit : « *Le Burkina Faso, une référence culturelle et touristique fondée sur des valeurs culturelles partagées et disposant d'une industrie culturelle et touristique forte et*

¹¹ <http://news.aouaga.com/h/69224.html>, consulté le 4 mai 2021 à 16h 31 mn

compétitive qui participe au rayonnement économique et social de la Nation »¹². Mais, l'atteinte de cet objectif passe par une bonne gouvernance culturelle, laquelle sous-tend une implication et une participation active des parties prenantes à l'ensemble du processus de gestion. L'adhésion des communautés et des OSC (Organisation de la Société Civile) est à double titre une nécessité en ce sens que d'une part, le patrimoine est généralement généré et maintenu en leur sein et d'autre part, ces parties disposent de capacités et d'atouts de gestion qui complètent ceux des structures publiques. Vu que le processus de valorisation peut engendrer parfois de tensions persistantes entre les parties prenantes et que la participation communautaire pourrait aider à restaurer la confiance et la paix, il est plus que nécessaire de concevoir le patrimoine à partir de la logique communautaire. A l'inverse, les communautés qui en sont détachées risquent de travailler activement contre les zones protégées qui ne reflètent pas leurs intérêts, ou de ne pas respecter les promesses et/ou les attentes nées au moment où la zone s'est vue attribuer le statut de patrimoine mondial. De ce fait, la patrimonialisation¹³ qui est le processus socio-culturel, juridique ou politique par lequel un espace, un bien, une espèce ou une pratique se transforme en objet du patrimoine culturel, naturel ou religieux digne de conservation, de restauration et de valorisation, devrait articuler la dynamique de cohésion sociale et les actions pour mettre l'économie au profit du développement communautaire, à travers par exemple le phénomène du tourisme. En effet, « si au XIXe siècle, la patrimonialisation s'attachait à rendre une voix aux monuments altérés par le temps dans un sentiment d'urgence dû à la hantise de la perte, aujourd'hui, au contraire, la patrimonialisation correspond plus à la jouissance promise à une communauté par la (ré)appropriation de biens communs »¹⁴.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la Nouvelle-Zélande estime qu'un « cinquième C » (Communauté) devrait être ajouté aux objectifs stratégiques identifiés par le Comité du patrimoine mondial pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial¹⁵. En outre, lors de sa 26^{ème} Session qui s'est tenue à Budapest en Hongrie en 2002¹⁶,

¹² Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027, page 38

¹³ Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027, page 38

¹⁴ GRANGE, Daniel J. , POULOT ,Dominique , L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 30.

¹⁵ GRANGE, Daniel J. , POULOT ,Dominique , L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 30.

¹⁶ GRANGE, Daniel J. , POULOT ,Dominique , L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 30.

le Comité du patrimoine mondial a identifié quatre objectifs stratégiques pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à savoir : Crédibilité, Conservation, renforcement de Capacité et Communication, connus collectivement sous le nom des « *Quatre C* ». La Nouvelle-Zélande, tout en estimant que ce sont là des objectifs stratégiques très importants de la Convention, pense qu'un autre objectif stratégique ("un cinquième C") devrait y être ajouté. Le cinquième C dont la Nouvelle-Zélande juge l'addition nécessaire est "Communauté", car :

- Protéger le patrimoine sans impliquer les communautés et obtenir leur engagement est une invitation à l'échec ;
- Associer les communautés à la conservation du patrimoine est cohérent avec les meilleures pratiques internationales, comme le prouvent des dispositions internationales comparables ;
- La protection du patrimoine doit, autant que faire se peut, concilier les besoins des communautés humaines, car l'humanité doit rester au cœur de la conservation.

La Nouvelle-Zélande estime que l'identification, la gestion et la conservation efficace du patrimoine doivent être effectuées, dans toute la mesure du possible, avec la participation positive des communautés humaines, et en conciliant si nécessaire des intérêts opposés¹⁷. Pour ce faire, l'appropriation du patrimoine par l'ensemble des membres d'une communauté est un moyen efficace de sa valorisation. Il est nécessaire de faire de l'appropriation du patrimoine un facteur de renforcement de la cohésion sociale. Cette démarche consiste à réaliser plusieurs initiatives parmi lesquelles : l'amélioration de la lisibilité du patrimoine existant, la connaissance pratique des us et coutumes de chaque groupe social, l'organisation des cellules d'informations sur l'état et la valeur du patrimoine. C'est dans ce sens que Dris NASSIMA¹⁸ estime que l'appropriation collective du patrimoine crée une forme d'intégration sociale. Elle crée un attachement des habitants à leur ville, son histoire, son site et son paysage. Dans cette perspective, les opérations de protection et de valorisation du patrimoine s'inscrivent dans une politique locale de développement et constituent un moyen pour signifier les valeurs identitaires de la ville¹⁹». Ainsi, le développement du tourisme doit concourir à transformer la perception et l'appropriation des populations locales de leur patrimoine, lesquelles prennent conscience de l'intérêt que suscitent les vestiges du passé. Par conséquent, le développement

¹⁷ <https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-13bf.pdf>, consulté le 11 juin 2021 à 10h 23mn

¹⁸ Dris, NASSIMA, patrimoine et développement durable : Ressources-Enjeux-Lien social, PU Rennes,2012,332 pages

¹⁹ <https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-13bf.pdf>, consulté le 22 mai 2021 à 20h 46mn

du tourisme suppose à considérer les valeurs patrimoniales pour les décliner en « valeur marchande ». Il s'agit de dépasser cette conception traditionnelle du patrimoine pour considérer ce qui attire les visiteurs afin de vivre directement ou non du tourisme.²⁰ De ce fait, Quelle approche communautaire pour une meilleure valorisation des Ruines de Loropéni ?

Ainsi, nous allons analyser la place et le rôle que jouent les communautés locales dans la gestion et la valorisation des ruines de Loropéni afin de trouver de réponses à certaines interrogations.

I.3 : Les questions de recherches

La réponse à ces interrogations nous permettra de bien comprendre le problème de recherche afin d'apporter des solutions susceptibles de rendre les ruines de Loropéni plus attractifs :

Qui sont les parties prenantes dans la gestion des ruines de Loropéni ?

Quelle est la place des communautés locales dans le processus de valorisation du site ?

Quelle est la contribution du site au développement socio-économique de la communauté ?

Quel est l'état de mise en valeur actuel du site ?

I.4 : Les objectifs de recherche

Notre objectif général à travers cette étude est de rendre les Ruines de Loropéni plus visible sur le plan national et international. Pour ce faire il faut spécifiquement :

- Impliquer de tous les acteurs dans le processus de valorisation du site ;
- Prendre en compte des valeurs endogènes dans la valorisation ;
- L'appropriation du site par la population locale.

I.5 : Les hypothèses de recherche

- La population locale n'est pas assez impliquée dans le processus de valorisation du site ;
- Elle n'est pas assez sensibilisée sur l'importance du site pour leur territoire ;
- Le site ne contribue pas au développement socio-économique de la commune rural de Loropéni, qui abrite le site.

I.6 : Revue de littérature

Cette brève revue a pour objectif de faire un rapide tour des ouvrages traitant la problématique de l'approche communautaire et valorisation touristique du patrimoine culturel afin de situer le niveau de connaissances sur le sujet que nous comptons traiter.

²⁰ Marie-Laure, GUILLAND, Mise en tourisme du patrimoine colombien : désappropriation, appropriation et réappropriation en territoires indigènes, Études caribéennes du 20 Décembre 2011, mis en ligne le 07 février 2013, consulté le 23 mai 2021 à 10h 17mn

La notion du patrimoine culturel a connu une évolution avec le temps. En effet, selon Marie-Pierre BERNARD²¹, on désigne l'ensemble du patrimoine du défunt qui fait l'objet de partage par le mot "héritage". Pierre-Laurent FRIER²² pense pour sa part que le patrimoine désigne l'ensemble des éléments liés à la culture par opposition à la nature.

L'engouement accentué pour mettre en avant le patrimoine en vue de favoriser le tourisme durable n'est plus à démontrer. De nombreuses recherches ont porté sur les rapports entre patrimoine et tourisme. Ricarson DORCE²³ pense qu'il est plus que nécessaire de concevoir le patrimoine à partir de la logique communautaire car, La patrimonialisation contribue à la cohésion sociale et crée de l'économie au profit du développement communautaire, à travers par exemple le phénomène du tourisme. Quant à Olivier LAZZAROTTI²⁴, il valide ainsi l'hypothèse des relations de complémentarité qui « *se présentent sous des formes différentes. Ici la mise en patrimoine prépare la mise en tourisme ou, du moins, la favorise. La mise en tourisme se fait par réactivation d'éléments patrimoniaux qui, autrement, n'étaient que des mémoires mortes voire pénalisantes* ». Cette idée est soutenue par Saskia COUSIN en insistant sur le lien entre le patrimoine culturel et le tourisme. Mais, cela ne peut se faire sans l'implication des communautés comme l'a souligné dans sa thèse, Ulrich Kevin KIANGUEBENI²⁵ du fait qu'elles sont des principaux acteurs du patrimoine culturel. Quant à Daniel GRANGE. J et Dominique POULOT ²⁶ ils insistent que les communautés doivent s'approprier leur patrimoine culturel car, il est source de cohésion sociale et de développement. C'est ce qui ressort également dans le travail de recherche de Salma TRABELSI qui a porté sur le développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile en mettant l'accent sur le rôle médiateur des organisations non gouvernementales. En ce qui concerne les Ruines de Loropéni ce sont des travaux de recherche qui ont été menés par des chercheurs franco-burkinabè sous la direction de Rodrigue GUILLON & Lassina SIMPORE avec pour mission de comprendre l'origine, le rôle social et le réseau d'échange associés aux ruines de Loropéni (site Unesco). De 2015 à 2018 ce sont au total quatre (4) rapports de missions de recherches qui ont été

²¹ Marie-Pierre, BESNARD, La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies, Presses Universitaires de Caen, Publication n°10, p4

²² Frier (L), Droit du patrimoine culturel, PUF, 1997, 526p

²³ Ricarson, DORCE, « Participation communautaire, patrimoine et tourisme en Haïti : le cas du parc de Martissant ».

²⁴ Olivier, LAZZAROTTI, Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux, coll. "Belin Sup Tourisme", Belin, 2011

²⁵ Thèse Ulrich Kevin, KIANGUEBENI, la protection du patrimoine culturel au Congo, soutenue le 07 juillet 2016, université d'Orléans, école doctorale sciences de l'homme et de la société centre de recherche juridique Pothier

²⁶ Daniel J, GRANGE., Dominique ,POULOT, , L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 30

produits sur les mystérieuses Ruines de Loropéni. Pendant que les recherches se poursuivent, l'Etat conformément à sa politique de valorisation touristiques de son patrimoine culturel a entamé des actions de valorisation du site de Loropéni avec le Programme de Renforcement de l'Attractivité Touristique (PRAT- de Loropéni) conduit par la direction générale de la valorisation touristique (DGVAT). Elle a permis la réalisation du centre de gestion depuis 2015, mais qui n'est pas encore fonctionnel. La direction des sites classés/patrimoine mondial (DSC/PM) a élaboré également des plans de gestion du site. Ce qui permis la mise en place d'un comité de gestion constitué de plusieurs parties prenantes dont les communautés locales représentée par le chef de terre. Mais ce comité peine à fonctionner essentiellement par manque de moyens financiers. Ainsi, une analyse s'avère nécessaire pour identifier les limites et faire des suggestions, d'où cette présente étude. Mais pour une meilleure compréhension il convient de clarifier quelques concepts.

I.7 : Clarification des concepts

I.7.1 : les Communautés

Dans le cadre de ce document, le terme « *communautés* » implique la population vivante à Loropéni. Il s'agit de tous les types d'acteurs non étatiques, à partir des plus petits groupements de citoyens, quelle que soit la forme sous laquelle ils se manifestent. Cela peut aller de groupes de personnes autochtones aux populations traditionnelles et/ou locales.

I.7.2: L'aménagement touristique

L'aménagement touristique consiste à façonner l'espace à des fins récréatives et exige une vision prospective guidée par la double évaluation des ressources patrimoniales naturelles et culturelles d'une part et du contexte socioéconomique du territoire concerné d'autre part, ce dans l'objectif de construire une offre cohérente en résonance avec le milieu d'implantation, le type de tourisme visé et la rentabilité attendue²⁷

I.7.3 :la communication participative

C'est un outil de travail efficace qui peut faciliter les processus de développement communautaire et de recherche pour le développement. Elle vise à faciliter la participation de la communauté à leurs propres initiatives de développement grâce à l'utilisation de diverses stratégies de communication. L'expression « participation de la communauté » renvoie non pas à une simple participation à des activités décrites par d'autres intervenants, mais à la prise de décision sur les activités à entreprendre et les objectifs à poursuivre. Elle s'applique aux groupes

²⁷ SICART, Catherine, l'aménagement touristique et ses nouveaux enjeux, page 9

communautaires au sein d'une même communauté, incluant ceux qui n'ont généralement pas accès à la prise de décision²⁸.

I.7.4 : le patrimoine culturel immatériel

« On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine... »²⁹. Il s'agit :

- des traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel ;
- des arts du spectacle ;
- des pratiques sociales, les rites et événements festifs ;
- des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

I.7.5: le patrimoine touristique

C'est l'ensemble des potentialités, sites et attraits culturels, naturels et mixtes à vocation touristique susceptibles d'attirer l'attention des touristes et de provoquer leur venue. Le patrimoine touristique renferme également les espaces délimités ou immatriculés à des fins d'accueil d'infrastructures touristiques ou de développement de sites touristiques³⁰.

I.7.6: le tourisme

L'organisation mondiale du tourisme (OMT) définit le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité³¹.

²⁸ Guy Bessette « Communication et participation communautaire » p1-2

²⁹ Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, article : définition, paragraphe 1

³⁰ Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT, 2018-2027)

³¹ <https://unstats.un.org/unsd/statcom/31st-session/documents/m83note-F.pdf> consulté le 13 avril 2021

I.7.7 : la valorisation du patrimoine culturel

La valorisation du patrimoine culturel consiste à faire connaître, à mettre en valeur, à favoriser l'attractivité. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement économique et social.

I.7.8 : la valorisation touristique d'un site

La valorisation touristique s'entend par l'ensemble des actions mises en œuvre pour rendre un site accessible, attractif, sécurisé, afin de rendre agréable la visite et le séjour des touristes. La valorisation touristique de site prend également la création "ex nihilo" de site touristique à l'instar de certains parcs d'attraction. Elle participe de la préservation, du renforcement de l'attractivité et de la visibilité du site, de l'augmentation des fréquentations et par conséquent des recettes touristiques. Pour y parvenir, une bonne méthodologie de recherche est indispensable.

Chapitre II : Cadre méthodologique

Dans ce chapitre, nous évoquerons la méthodologie de recherche, les techniques de collecte des données, ainsi que les techniques d'analyse des données

II.1 : Méthodologie de recherche

Nous avons décidé de limiter notre champ d'investigation à Loropéni, pour des difficultés liées au moyen de pouvoir couvrir la zone d'étude qui est le Burkina Faso.

II.2 : Technique et outils de collecte de données

Un stage a été effectué au sein de deux (02) directions. D'abord à la direction générale du patrimoine culturel (DGPC) qui a pour mission l'inventaire, la protection, la sauvegarde, la

valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que la diversité des expressions culturelles³² Puis à la direction des sites classés/ patrimoine mondial (DSC/PM) qui est chargé de³³:

- Concevoir des programmes de restauration et de conservation des sites et d'effectuer les travaux y relatifs et d'en assurer la mise en œuvre ;
- Veiller à l'application de la Convention sur le patrimoine mondial de 1972 ainsi que des dispositions législatives et réglementaires nationales y relatives ;
- Mettre en valeur et d'ouvrir au public les sites et biens nationaux inscrits sur la liste du patrimoine mondial ;
- Assurer la documentation des biens inscrits sur la liste indicative du Burkina Faso ;
- Participer à la formation de l'expertise nationale en matière de gestion des sites et biens classés sur la liste nationale ;
- Favoriser, par des actions de promotion, l'utilisation des sites inscrits comme tremplin de développement de la vie culturelle et des activités touristiques.

Ce qui nous a permis de mieux comprendre la politique ainsi que la stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) au Burkina Faso. Des techniques spécifiques de collectes et de traitement des données sont aussi utilisées. Ce sont : La recherche documentaire, et les enquêtes de terrain qui nous a permis d'avoir une assez bonne connaissance de certains aspects de l'étude. L'observation participative et la recherche sur internet nous ont été aussi d'une grande utilité.

II.3 : Technique d'analyse des données

Le traitement des données a privilégié d'abord à l'analyse des informations de divers documents traitant des différents plans stratégiques du développement du patrimoine culturel au Burkina Faso. Puis une enquête de terrain afin d'évaluer le niveau d'implication des communautés dans la gestion et la valorisation des Ruines de Loropéni.

³² Décret 2026-436 / PRES/PM/MCAT portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, article 34

³³ <http://burkinafaso-patrimoinemondial.com/la-direction-des-sites-classes/organigramme/> consulté le 116 juin 2021 à 15h 10mn

Chapitre I : Les différentes conceptions du patrimoine culturel et le rôle des communautés

Nous allons aborder les différentes conceptions du patrimoine culturel puis les types d'approches en matière de communication. Ensuite, évoquer la fragilité de l'action publique, pour finir nous évaluerons la contribution du patrimoine au développement local.

I.1 : La conception moderne du patrimoine culturel

Dans la nouvelle conception, le « *patrimoine culturel* » renvoie aussi à l'héritage. Cet héritage est constitué de biens matériels et de valeurs culturelles légués dans une famille, un groupe, une communauté, de génération en génération. Ce patrimoine étant entretenu et régulièrement transmis au sein de la famille, du groupe ou de la communauté³⁴. Initialement circonscrite aux domaines économique et juridique, la notion, dans une perspective diachronique, s'est enrichie de l'acceptation culturelle à la faveur de la révolution française, sous

³⁴ Plan stratégique de développement du patrimoine culturel du Burkina Faso (2019-2023), page 17 à 18

l'impulsion de l'Abbé Grégoire. Cette personnalité, voulant mettre fin aux actes de vandalisme occasionnés par cet événement, avait œuvré pour que les populations se réapproprient leur patrimoine détérioré dans les casses³⁵.

En France, la perception de la notion de patrimoine culturel commence véritablement à partir du XVIIIe avec l'appel de l'Abbé Grégoire³⁶ demandant que « *le respect public entoure particulièrement les objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous (...) Tous les monuments de sciences et d'arts sont recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens* ». En 1830 sous l'instigation de François GUIZOT³⁷, le patrimoine culturel est pris en compte au niveau institutionnel avec la création de l'Inspection générale des monuments historiques, institution chargée de procéder à un inventaire du patrimoine architectural français. En 1837 est créée la Commission supérieure des monuments historiques. Cette commission est chargée de dresser la liste des édifices méritant une protection et dont les travaux de conservation et de restauration bénéficient d'une subvention de l'Etat. Mais en réalité, le souci de conservation remonte à bien longtemps. En effet, très tôt au 2^{ème} siècle avant J.C, Polybe³⁸ affirmait que : « *personne ne peut nier que la destruction gratuite de temples, de statues et d'objets est une pure folie*³⁹ ». La première loi de protection du patrimoine culturel est adoptée en France en 1841. Il s'agit de la loi de protection des monuments historiques par le classement des bâtiments menacés. La loi du 31 décembre 1913, faisant suite à la première de 1841, élargit le champ du patrimoine culturel en proposant le classement des « *immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public.* » Une autre extension du champ intervient avec la loi du 2 mai 1930 qui permet d'intégrer les monuments naturels, les sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque. Comme on peut le constater, la notion de patrimoine culturel a connu plusieurs extensions de son champ d'application, des peintures (tableaux), elle englobe successivement les immeubles, les monuments et sites naturels, les monuments mégalithiques, les stations et gisements préhistoriques. La prise en compte de la conception du patrimoine dans l'ordre juridique porte la marque de sa nature politique puisque le patrimoine culturel est appréhendé par le biais des droits de l'homme et s'inscrit dans toute la hiérarchie des normes. Par ailleurs, en s'inscrivant dans la sphère juridique, la notion de patrimoine culturel s'est affinée et son domaine d'application s'est structuré autour de collectivités humaines de tailles différentes allant de la

³⁵ Séminaire « aspects du patrimoine culturel africain » Niamey, CELHTO, du 23 au 25 juillet 2014, page 5-6

³⁶ ABBE, Grégoire (1750-1831), homme d'église, juriste et homme politique français

³⁷ Ministre de l'intérieur de Louis-Philippe Ier

³⁸ Général, homme d'État, historien et théoricien politique, est sans doute le plus grand historien grec de son temps.

³⁹ CONCE, Damien, L'évolution de la conscience du « Patrimoine Culturel » : L'ancien comme vétuste in <http://blog.ls2lp.fr> (Blog de Damien Concé) consulté le 13 juillet 2021

famille à l'humanité toute entière⁴⁰. Un tournant décisif intervient avec la création de l'UNESCO en 1945. L'acte constitutif de l'UNESCO, aborde la question du patrimoine culturel sous l'angle de la conservation et de la protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique, et recommande l'élaboration de conventions internationales pour traiter de la matière. C'est avec l'année 1980 décrétée année internationale du patrimoine par l'UNESCO que le concept va se vulgariser. Outre ces biens matériels, le patrimoine culturel comprend aujourd'hui les éléments immatériels tels que les expressions orales et traditionnelles, les pratiques sociales, les savoirs et savoir-faire traditionnels.

Au Burkina Faso, la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel a été adoptée. Celle-ci définit le patrimoine culturel comme « *l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes, dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ».

I.2 : La conception du patrimoine culturel par les communautés

*« Pour les communautés ethnoculturelles du Burkina Faso, le patrimoine culturel renvoie généralement à l'héritage culturel légué par les générations précédentes. Comme tout legs, cet héritage culturel est conservé et sauvegardé par les communautés concernées qui intègrent également le fait que ce patrimoine culturel est soumis à des destructions, déperditions et transformations du fait des aléas, mais aussi de l'évolution de la société. Pour les communautés, les valeurs culturelles, les coutumes, les pratiques sociales et les traditions qui constituent le patrimoine culturel immatériel sont indispensables à l'harmonie et à la cohésion en leur sein. Aussi, elles les vivent au quotidien, même si quelquefois ces pratiques, ces coutumes et traditions sont en contradiction avec des valeurs universelles et des aspects du droit positif qui constituent le fondement des Etats modernes. Cette situation est la source de certains conflits et c'est ce qui laisse percevoir que certaines pratiques, coutumes et traditions freinent l'épanouissement des individus et entravent le développement des communautés »*⁴¹. De ce fait, le patrimoine culturel immatériel doit être conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'Homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. Du fait de cette disposition, certaines pratiques, coutumes et traditions ne rentrent pas dans la définition du patrimoine culturel immatériel.

Toutefois, les communautés ethnoculturelles du Burkina Faso demeurent également attachées à la conservation du patrimoine culturel matériel constitué de biens immobiliers et de biens

⁴⁰ CONCE, Damien, Op. Cit., p8

⁴¹ Plan stratégique de développement du patrimoine culturel du Burkina Faso (2019-2023), page 17

mobiliers. La quasi-totalité des monuments, sites et ensembles culturels et naturels existants sont l'œuvre des communautés qui, pour diverses raisons, assurent leur protection et veillent à leur entretien. Il s'agit par exemple des nombreux espaces, forêts, bois, cours d'eau et collines sacrés, des cases-mères, des autels, etc... L'importance de ce patrimoine culturel réside dans les fonctions et rôles sociaux qu'il joue au sein des communautés. Ainsi, plus le patrimoine joue des fonctions et rôles importants, plus les communautés veillent à sa conservation. En fait, les communautés ne se rattachent pas au bien matériel en lui-même, mais à ses valeurs qui découlent des processus qui lui confèrent des fonctions et des rôles au sein de la communauté.

I.3 : L'importance des communautés dans la conservation et la valorisation du patrimoine

Il y a bien des raisons justifiant que les communautés soient clairement liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine. Certaines de ces raisons ne sont pas directement liées à la conservation du patrimoine, mais se rapportent plutôt à la notion de ce que l'on entend par l'idéal des droits humains, du développement social et/ou des idéaux fondamentaux de la citoyenneté. Dernièrement, les communautés ont acquis une importance accrue en ce qui concerne les Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire, en tant que mécanismes pour aider à éradiquer la pauvreté extrême et pour promouvoir le développement durable. Sans la compréhension et le soutien du grand public, sans le respect et les soins quotidiens des communautés locales, qui sont les véritables gardiens du patrimoine mondial, aucune somme d'argent, aucune armée d'experts ne pourront suffire à protéger les sites⁴². Ainsi, la question de l'implication des communautés locales est importante dans toute politique de conservation du patrimoine, car elles sont les premières concernées par la question. Cela est si vrai qu'on a beau appliquer les textes de loi et souscrire aux conventions sur le patrimoine culturel, mais si les populations qui ont généré ce patrimoine et qui ont le devoir de le sécuriser ne sont pas intéressées par la question, on aura fait un travail de Sisyphe⁴³. L'expérience a démontré que l'un des plus importants facteurs pour le succès à long terme d'une zone protégée est d'avoir la participation active des populations locales affectées.

Ce soutien est nécessaire car, ce sont souvent les populations locales/traditionnelles qui savent comment réussir à conserver les sites de valeur patrimoniale. A l'inverse, les communautés qui en sont détachées risquent de travailler activement contre les zones protégées qui ne reflètent

⁴² 12e Assemblée générale de la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 1999), voir le *document WHC-99/CONF.206/7*. Pour d'autres commentaires sur ce point, voir aussi 22e session du Comité du patrimoine mondial (Kyoto, 1998), document WHC-98/CONF.203/18 ; 19e session du Comité du patrimoine mondial, document WHC-95/CONF.203/16 (Berlin, 1995) ; 17e session du Comité du patrimoine mondial, document WHC-93/CONF.002/14

⁴³ Conclusion du séminaire « aspects du patrimoine culturel africain » NIAMEY, CELHTO, DU 23 au 25 juillet 2014, page 19

pas leurs intérêts, ou de ne pas respecter les promesses et/ou les attentes nées au moment où la zone s'est vue attribuer le statut de protection.

En raison de tout ceci, il est couramment admis aujourd'hui que les populations locales doivent être incluses de manière directe et significative et doivent participer à toutes les décisions et conséquences d'importance. C'est particulièrement nécessaire en termes d'accès et de partage des bénéfices liés aux zones protégées⁴⁴. C'est pour cette raison que la convention de 2005 sur la protection et la promotion des expressions des diversités culturelles recommande que les Parties « s'efforcent » (dans toute la mesure du possible et en fonction de chaque pays), entre autres, « d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective »⁴⁵. La principale manière d'atteindre cet objectif a été d'encourager la participation locale en faveur des biens du patrimoine mondial. Cet encouragement est de plus en plus courant, car il apparaît que les populations locales sont souvent installées autour, ou à l'intérieur, d'un grand nombre de biens naturels du patrimoine mondial⁴⁶. Dans la plupart des cas, l'implication de ces populations a été considérée comme cohérente avec la Convention du patrimoine mondial et favorable à ses objectifs⁴⁷. De ce fait, le Comité a souligné l'importance des procédures d'engagement et de consultation des populations locales par les autorités souveraines chaque fois que c'est possible⁴⁸, et la recherche d'un partage équitable des bénéfices tirés des biens du patrimoine mondial, dans toute la mesure du possible⁴⁹. Dans le cadre de la reconnaissance communautaire, le Comité du patrimoine mondial est encouragé à reconnaître le caractère indigène comme point de départ important pour identifier et pour soutenir les biens de valeur universelle exceptionnelle par une approche participative.

I.4 : Les différents types d'approches

❖ L'approche non participative

Le champ d'application de « participer » est vaste. Le plus bas niveau de participation est celui où des groupes ou des individus reçoivent l'information à propos d'actions envisagées mais n'ont aucune possibilité de les modifier.

⁴⁴ Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, comité du patrimoine mondial Trente et unième session Christchurch, nouvelle zélande 23 juin – 2 juillet 2007

⁴⁵ Convention du patrimoine mondial. Article 5 (a).

⁴⁶ Pressouyre, L. (1992). La Convention du patrimoine mondial, vingt ans après. (UNESCO, Paris). 14-15, 22. Cattaneo, M & Trifoni, J. (2003). Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO : Réserves naturelles (WhiteStar, Vercelli). 16, 66, 70, 80, 93, 100-101.

⁴⁷ 6e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2003), document WHC-03/6. EXT.COM/8

⁴⁸ 18e session du Comité du patrimoine mondial (Phuket, 1994), document WHC-94/CONF.003/16.

⁴⁹ Evaluation et recommandations de la réunion de Kazan, dans le cadre de la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005), document WHC-05/29. COM/9, Sections 19 (g) et 20 (c).

❖ L'approche semi-participative

Un niveau au-dessus se situe la consultation, où l'information est donnée et où l'on demande l'avis des personnes consultées.

❖ L'approche participative

Cette approche est celle de la décision commune bâtie sur les deux étapes précédentes, où les partenaires pertinents interviennent dans le processus final de décision, dans des limites d'influence préétablies. Agir ensemble intervient quand il y a processus de décision partagé et responsabilité partagée de mise en œuvre des décisions. Soutenir les intérêts communautaires indépendants est le plus haut niveau de participation. Dans ce cas, les communautés deviennent responsables de la fixation de leur propre calendrier et de la réalisation des décisions qui ont été prises. Le rôle des experts et autres agents ou investisseurs est de soutenir la communauté par l'information et l'expertise, et peut-être par des ressources pour l'aider à prendre des décisions bien informées. Ceci représente une approche totalement « de bas en haut » qui contribue au développement local. En réalité, la gestion participative vise principalement le développement durable du patrimoine qu'il soit culturel et naturel. A ce propos, LAZAREV affirme que « *le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libération politique et une pratique effective de la démocratisation à la base* »⁵⁰. Cette gestion suppose d'une part, d'agir avec la population par l'intermédiaire d'élus locaux qui disposent de la légitimité conférée par l'Etat, et de créer une relation de confiance, de proximité avec la population pour mettre en place des politiques culturelles. La gestion participative permet aux populations de se sentir plus concernées par la protection et la valorisation de leur patrimoine.

I.5 : Le patrimoine culturel et développement local

Les relations entre le patrimoine et le développement doivent être envisagées comme un atout pour la préservation et la valorisation du patrimoine, la diffusion des valeurs qu'il renferme et le développement culturel, social et économique des populations. En ce sens, la gestion du patrimoine culturel doit tenir compte non seulement des retombées de sa valorisation mais aussi des acteurs locaux. Le but est de faire profiter aux populations locales des retombées de la valorisation de leur patrimoine car, « *La culture n'est pas un héritage que l'on touche passivement : pour les habitants, ne pas la faire fructifier, c'est la laisser mourir et se priver de répondre aux besoins de la communauté ; pour les visiteurs, ne pas la mettre à leur portée par « une mise en tourisme » adéquate, c'est les en priver et les faire passer à côté de la destination*

⁵⁰ Cité par Jean-Claude, NGUIGUIRI, « Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale », in Revue des Initiatives existantes n°23, juillet 199, p3.

qui motive ou motiverait leur déplacement »⁵¹. L'apport du patrimoine en ce domaine est relatif à sa valorisation économique sous toutes ses formes. En premier lieu, « *il s'agit des revenus apportés par le tourisme. Mais, l'existence du patrimoine est aussi une occasion de donner un supplément de valeur aux produits locaux en leur conférant un caractère distinctif de produits concurrents*⁵²», notamment à travers le tourisme.

I.5.1 : Le tourisme

Le tourisme culturel constitue une source de richesses qui peut contribuer au développement économique et créer des emplois. C'est pourquoi « *les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local* ». Dans cette perspective, le patrimoine stimule le développement du secteur touristique, et met en valeur les dimensions patrimoniales et culturelles des territoires. Comme l'indique GILLES Arnaud, « *la culture, et tout particulièrement le patrimoine, sont la toute première motivation d'un voyage en France.* » (Arnaud, 2006, p. 10). En outre, la charte internationale du tourisme culturel explicite que « *le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels. Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine. Le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique* » (ICOMOS, 1999, p.22). Le patrimoine culturel apparaît comme l'élément principal du tourisme culturel créateur d'emplois. Il mobilise les forces de travail et développe les activités en relation avec la création patrimoniale. Il est aussi un moyen de valorisation du territoire⁵³. Pour répondre à ceux qui voient au tourisme un danger pour le patrimoine, Olivier LAZZAROTTI soutient qu'au contraire le tourisme ne tue pas le patrimoine car « *historiquement, il investit des lieux qui, déjà et indépendamment de lui, ne fonctionnaient plus, ou fonctionnaient mal (...). Les lieux les plus fréquentés sont aussi, dans la très grande majorité des cas, les mieux entretenus, s'ils ne sont les mieux préservés (...). La destruction ou, simplement, l'oubli de lieux du passé est bien plus fréquente faute de touristes qu'à cause des touristes*⁵⁴.

I.5.2 : le territoire

⁵¹ Claude du Cluzeau, ORIGET, et Jean - Michel TOBELEM, *culture, tourisme et développement*, l'Harmattan, 2009

⁵² Michel, VERNIERES, *La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure*

⁵³ Salma, TRABELSI, *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG*, page 30

⁵⁴ Olivier, Lazzarotti, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux* coll. "BelinSup Tourisme", Belin, 2011, 280 pages

La notion d'attractivité territoriale a été développée dans ce contexte pour exprimer et évaluer le pouvoir d'attraction d'une région sur le plan économique, social et culturel. L'attractivité territoriale est définie par « *la capacité, pour une période donnée, d'attirer diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, évènements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.)* » (Laplante, 1983, p.19). Elle renvoie aux défis d'une société recherchant des investissements pour favoriser les activités économiques et répondre aux nouvelles exigences du secteur touristique. L'insertion des sociétés dans une économie mondialisée passe par la mise en valeur des ressources locales et territoriales (Pecqueur, 2003). La compréhension du rôle majeur du patrimoine culturel fait émerger la notion d'attractivité territoriale car ce patrimoine culturel est une ressource rentable sur le long terme. Il constitue un pilier du développement touristique par sa capacité à accroître la dynamique locale par la contribution financière des touristes. En somme, le patrimoine culturel occupe une place importante dans le développement des activités économiques et d'enrichissement de la production locale. Il couvre l'ensemble des activités liées à l'artisanat local, à une architecture particulière et à des espaces culturels (coutumes et traditions). C'est une source de bénéfices et de relance de la dynamique locale, essentiellement, par la création ou l'émergence de sites culturels et l'organisation d'évènements et manifestations culturelles ayant une relation avec l'héritage patrimonial. Cela revient à rentabiliser économiquement le développement des œuvres culturelles locales. La relation entretenue avec les territoires montre bien qu'il s'agit bien d'un gisement de ressources exploitables où l'œuvre culturelle se transforme en une ressource touristique. Comme toute richesse territoriale, le patrimoine culturel peut se transformer en une ressource vulnérable, fragilisée notamment par absence d'une réelle valorisation et d'une protection permanente. Quelle est la part de la culture et du tourisme à l'économie nationale ?

Le tourisme a contribué à 3,5% du (PIB) du Burkina Faso en 2015 selon une étude réalisée par le World Travel and Tourism Council (WTTC)⁴. Selon cette source, le total des emplois du secteur se chiffrait à 161 500 dont 71 000 emplois directs⁵⁵. Les données statistiques de l'Observatoire National du Tourisme (OBSTOUR) estiment à 488 351 les arrivées touristiques dans les ETH en 2016. Les recettes touristiques pour la même période s'élèvent à 63 282 210 000 FCFA. Le domaine culturel a, pour sa part, contribué à environ 3% du PIB en 2009 et généré 218 000 emplois représentant 2,8% des actifs occupés⁵⁶. Il a rapporté en 2009 plus de 13 milliards F CFA de recettes au titre des exportations des biens et services culturels⁵⁷.

⁵⁵ World Tourism and Travel Council, The economic impact of travel and tourism, 2016

⁵⁶ UNESCO, Les indicateurs UNESCO de la culture pour le développement au Burkina Faso, 2014

⁵⁷ MCT, Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement économique et social du Burkina Faso, 2012

Au plan des réflexions et orientations politiques, l'importance des domaines de la culture et du tourisme pour la contribution au développement du Burkina Faso a été soulignée dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « *Burkina 2025* » qui démontre que le pays repose sur un socle « d'endo-culture » constitué par les valeurs traditionnelles et religieuses.

Mais, il faut souligner qu'à l'image du tourisme mondial qui a pris un coup avec la pandémie de covid19, le Burkina Faso a vu le nombre des arrivées de touristes non-résidents passées de 230 000 en 2016 à 143 000 en 2019, selon la ministre de la culture devant les députés le 16 avril 2021. Sans oublier le terrorisme qui a rendu les zones touristiques du sahel et de l'est impraticables. En tout état de cause, de nos jours, il est incontestablement vrai que le patrimoine culturel est un élément majeur du développement économique et social. Le patrimoine culturel, dans sa double vision (matérielle et immatérielle) est aussi une source sûre de créativité, de découverte mutuelle, d'affirmation des identités, de fierté, de cohésion nationale et d'image de marque. Grâce à la préservation et à la valorisation de toutes ses composantes, il contribue à l'amélioration du cadre de vie des communautés et à l'émergence d'un dialogue fécond entre les peuples⁵⁸. C'est pourquoi la réappropriation culturelle engendre l'essor de la diversité culturelle et le renforcement du dynamisme culturel.

I.6 : La limite des actions publiques dans le domaine culturel

Il appartient aux pouvoirs publics de défendre le patrimoine culturel et ainsi que l'identité national du pays. A travers les institutions publiques, les collectivités territoriales et les associations, l'État joue un rôle majeur dans la protection des identités culturelles pour contribuer ensemble aux actions de protection et de valorisation du patrimoine national, en impliquant la population locale dans cette démarche. Cela favorise la mise en œuvre d'une gestion efficace des richesses culturelles et une amélioration des relations entre les partenaires de terrain. Mais, parfois faute de coopération et de communication avec les parties prenantes, l'État se trouve incapable d'assurer les activités de patrimonialisation. Les possibilités de créer un dialogue social diminuent, occasionnant souvent des incompréhensions entre fonctionnaires affectés par l'Etat sur le site et population locale. Des tensions peuvent apparaître, affaiblissant les échanges entre les acteurs. Dès lors, les projets de restauration, de préservation, d'aménagement et de valorisation du patrimoine culturel, sont ralentis. Qu'en est-il exactement des Ruines de Loropéni ? Cette question sera abordée dans la troisième partie. Mais avant cela nous allons présenter notre zone d'étude.

⁵⁸Baba ,KEITA, , La vision de L'EPA in l'Ecole du Patrimoine Africain au service du développement, Document Iccrom, p2

Chapitre II : Présentation de la zone d'étude

Il sera question de la situation géographique du site, de son l'historique, de sa description puis de ses les valeurs des Ruines de Loropéni qui ont valu à son inscription sur la liste du patrimoine culturel de l'humanité. Sans oublier les menaces dont le site est actuellement confronté.

II.1 : Localisation des ruines de Loropéni

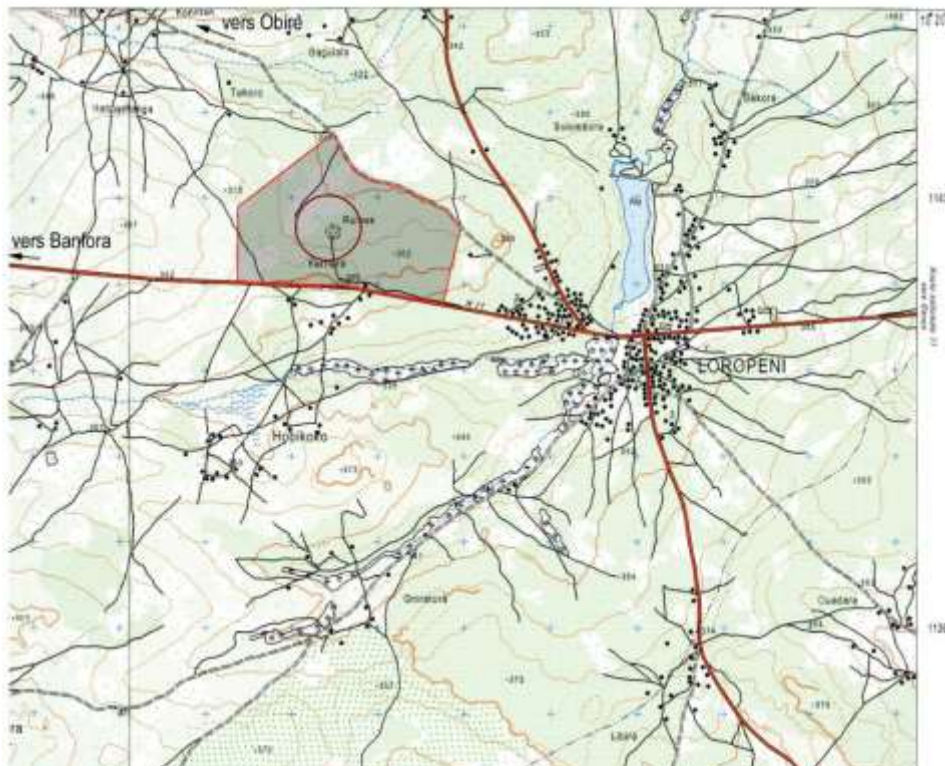
Situé dans le département de Loropéni, le site des Ruines de Loropéni relève de la zone touristique de l'Ouest du Burkina Faso. Il est, à quarante-sept (47) de kilomètres de Gaoua, chef-lieu la province du Poni et de la région du sud-ouest. Le site est situé à 3 kilomètres de la ville de Loropéni, à 700 mètres au nord de la route nationale 11 qui relie Gaoua à Banfora. Il est à 430 kilomètres (430 km) de Ouagadougou la capitale du Burkina Faso. Les ruines ont une forme très proche du carré, avec des longueurs des murs périphériques variant entre 105 et 106 m, pour une surface totale d'environ 11 130 m² et une zone tampon de 278,40 ha.

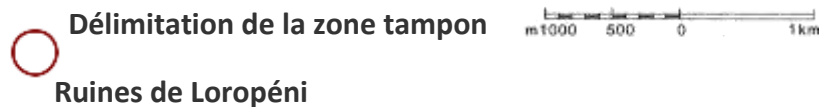
Figure 1 : Situation du Burkina Faso en Afrique et de Loropéni au Burkina Faso



Source : Extrait de la carte NC-30-XV Gaoua 1d, IGB, 1999

Figure 2 : Situation du site et de la zone tampon en relation avec la ville de Loropéni





Source : Extrait de la carte NC-30-XV Gaoua 1d, IGB, 1999

II.2 : Historique et développement des ruines de Loropéni

Les traditions orales recueillies par les chercheurs⁵⁹ considèrent les Koulango comme les bâtisseurs de forteresses, aussi bien au Burkina Faso qu'en Côte d'Ivoire. L'exploitation des mines d'or de la région leur est aussi attribuée, bien que ce soit probablement les Lorhon, métallurgistes et surtout orfèvres qui transformaient l'or en bijoux pour les souverains Gan et Koulango. A la chute de l'empire Songhay et après l'épuisement des placers (gisements d'or) du Bouré et du Bambouk, les Lorhon, originaires du Mandé se sont éparpillés en Afrique Subsaharienne à la recherche de nouveaux placers.

On sait aussi que le territoire sur lequel se trouvent les ruines actuelles a été occupé simultanément ou successivement par les populations Koulango et Gan. Selon les traditions orales, les Gan seraient partis du territoire de l'actuel Ghana pour échapper à l'oppression des Ashantis. Ils auraient occupé la partie sud-ouest de l'actuel Burkina Faso vers le XVII^e siècle.

Ces deux groupes de populations sont reconnus comme étant les seuls de cette zone géographique à avoir une organisation centralisée et qui ont développé des royaumes entre les XVII^e et le XVIII^e siècle. Les Koulango étant établis plutôt au Sud (actuelle Côte d'Ivoire), les Gan au Nord (actuel Burkina Faso). La récente revendication de la construction de certaines ruines du Burkina Faso par les populations Gan est donc plausible, bien qu'il reste surprenant que les techniques architecturales des Gan n'utilisent pas du tout les mêmes références.

Les Ruines de Loropéni et les vestiges de sites similaires se situent en zone pré forestière aux ressources naturelles favorables à l'agriculture, la cueillette, la chasse et la pêche. Toutefois, cette zone particulière qui s'insère dans le géosynclinal éburnéen présente la particularité d'être aurifère. Historiquement, des caravanes reliaient cette région aurifère aux villes commerçantes de la boucle du Niger : Djenné, Mopti, Tombouctou, en passant par Bobo-Dioulasso ou Kong où

⁵⁹ Cf. **Annexe 5** du dossier de nomination : Ky Jean Célestin et Gomgnimbou Moustapha, 2008, Rapport de recherche de l'équipe de collecte des traditions orales sur les ruines de Loropéni

étaient basés les commerçants Dyula. De ces villes, d'autres caravanes prenaient le relais pour traverser le Sahara vers l'Afrique du Nord. Cette époque présentait un niveau d'insécurité assez important. Outre les conflits divers, la convoitise des marchandises, et la « *chasse aux esclaves* » on ne peut occulter la menace que représentaient en permanence les nombreux animaux sauvages dont les éléphants mais aussi les lions qui, selon la tradition orale, étaient « mangeurs d'hommes ». Ceci a contraint les peuples à organiser leur défense. Dans le contexte géographique particulier des alentours de la ville de Loropéni, ont été construites une dizaine de « forteresses » du même type que celle dite « *Ruines de Loropéni* ». Celle-ci étant la mieux conservée, elle a été choisie et proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial qui est intervenue le 26 juin 2009.

II.3 : Description

Les ruines de Loropéni sont incluses dans un massif rempart de forme quadrangulaire avec des côtés d'une longueur avoisinant 105 m et une hauteur qui culmine par endroits à plus de 6 mètres. Le mur a une épaisseur de 1,40 m à la base et s'amincit progressivement vers le haut jusqu'à atteindre 30 cm. Un mur de nature similaire, bien qu'un peu moins large à sa base, divise l'intérieur de cette vaste enceinte en deux compartiments de tailles inégales, selon un axe Est-ouest. Le compartiment sud fait environ un tiers de la surface délimitée par l'enceinte principale.

A l'intérieur de ces compartiments, se trouvent des vestiges de structures de dimensions plus modestes. Ces structures sont des vestiges de constructions diverses composées à partir de plans rectangulaires de dimensions et d'épaisseurs de murs variées. Certains de ces murs paraissent correspondre à des clôtures. L'un d'entre eux divise le compartiment Nord en deux parties principales.

Figure 3 : Partie centrale du rempart Ouest et Détail des emplacements supposés de poutres



Source : Copyright © Thierry Joffroy, CRATerre-ENSAG,2009

II.4 : La valeur universelle exceptionnelle des ruines de Loropéni

Les spectaculaires et mémorables Ruines de Loropéni consistent en des hauts murs impressionnants de moellons de latérite, allant jusqu'à six mètres de haut, entourant un grand établissement abandonné. Elles sont les mieux préservées parmi les forteresses similaires que l'on trouve autour de Loropéni, et font partie d'un plus grand ensemble d'une centaine d'enceintes en pierre dans la région du Lobi au Burkina Faso.

Elles semblent refléter la puissance et l'influence du commerce transsaharien de l'or et ses liens avec la côte Atlantique. De récentes fouilles ont permis des datations au carbone 14 suggérant que les murs d'enceinte de Loropéni remontent au moins au XI^e siècle de notre ère et que le site a connu une période florissante entre le XI^e et le XVII^e siècle, plaçant le site au cœur d'un réseau de constructions que le peuple rassemblant les Nabé, Lorhon, Koulango, Touna fut amené à concevoir à partir du XI^e siècle. Elles peuvent donc être considérées comme un témoignage exceptionnel d'un type d'établissement généré par le commerce de l'or⁶⁰. Elles ont un potentiel archéologique important qui se compose d'objets métalliques, de la céramique et de pièces lithiques.

De ce qui précède, les ruines de Loropéni constituent un site touristique majeur aux valeurs culturelles, historiques et archéologiques exceptionnelles que les autorités burkinabè entendent conserver, valoriser et promouvoir comme on peut le voir à travers le tableau et l'histogramme ci-dessous.

Tableau 1 : Les valeurs des Ruines de Loropéni selon les parties prenantes

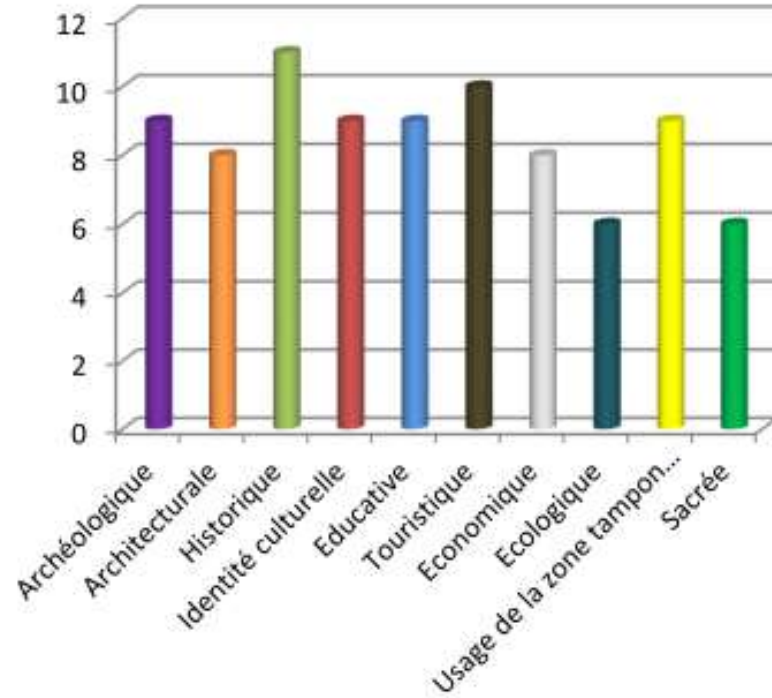
Valeurs	Ministère de la Culture et du Tourisme	Chefs de terre	Populations locales	Université	CNRST	Comité de jumelage de Loropéni	Commune de Loropéni	Associations	Comité de Gestion	Agences de voyage	Guides	Total
Archéologique	X	X		X	X	X	X		X	X	X	9
Architecturale	X			X	X	X	X	X		X	X	8
Historique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	11
Identité culturelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X			9

⁶⁰ <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/> consulté le 12 mai 2021 à 19h 23mn

Educative	X	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Touristique	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	10
Economique	-	X	X			X	X	X	X	X	X	8
Ecologique	X	-		X	X		X		X		X	6
Usage de la zone Tampon (riche en Produits Fauniques, Floristique ...)												
Sacrée	X	X	X	X			X				X	6

Source : Plan de conservation et de gestion 2011-2020 des Ruines de Loropéni

Ce qui est représenté dans l'instagramme ci-dessous.



Source : : Plan de conservation et de gestion 2011-2020 des Ruines de Loropéni

II.5 : les menaces

Malgré le dispositif de conservation mis en place, il subsiste des menaces sur le site de Loropéni. Ces menaces sont l'œuvre de facteurs naturels (climat) et anthropiques (feux de brousse, pression foncière, etc.).

Figure 4 : Les racines des arbres poussant sur les ruines sont souvent très destructrices



Source : Copyright © Thierry Joffroy, CRATerre-ENSAG,2009

II.5.1: Le climat

Etant donné que les Ruines de Loropéni sont situées dans une zone à forte pluviométrie, cela n'est pas sans conséquence sur le site. En effet, des fortes pluies souvent accompagnées de vent, plus particulièrement en début de saison qui viennent principalement de l'Est dégrade les murailles. Ce qui fait que les façades Est sont plus particulièrement affectées. Le climat relativement humide permet aussi à la végétation de se développer rapidement. Les plantes et arbres qui poussent sur les ruines sont un facteur de dégradation important qui doit être contrôlé.

II.5.2: Les pratiques agricoles

Une partie de la zone tampon, notamment celle située au Nord du site, comprend des zones anciennement cultivées, actuellement en jachère. Ces zones se situent assez loin des ruines et ne sont pas visibles lors des visites. Sur certaines parties des anacardiés ont été plantés. La méthode de plantation a tenu compte des espèces existantes. Ce qui fait que même si ces zones sont exploitées, elles restent en harmonie avec l'environnement boisé. De même, une sensibilisation menée auprès des propriétaires de ces plantations permet un arrêt progressif des activités. Une partie de la zone tampon est aussi utilisée pour l'apiculture. Cette activité jugée compatible a été repoussée à une distance suffisante des ruines et de la voie d'accès principale. Mais, avec la pression foncière due à l'insuffisance des terres cultivables cette zone tampon risque d'être « violée ».

II.5.3: Les feux de brousse

Le site est sujet aux feux de brousse. Ces feux ont probablement été en partie à l'origine de la dégradation de l'enduit situé en partie basse des murailles. Les impacts des feux de brousse sont minimisés avec la mise en place en fin de saison pluvieuse de feux précoces, beaucoup moins violents. Cette disposition est complétée par un débroussaillage régulier des abords des ruines, qui permet très souvent, d'éviter totalement la progression des feux de brousse aux abords et à l'intérieur des ruines. Le centre de gestion des Ruines de Loropéni est également équipé de matériel de lutte contre les incendies (extincteurs, RIA ou poteau d'incendie) selon les recommandations des spécialistes.

II.5.4: La pression foncière

Avec le surpeuplement consécutif à la colonisation du Sud-ouest, l'environnement des ruines est forcément menacé à moyen et à long terme. Par exemple, avec le développement de conflits internes entre 2000-2005 en Côte d'Ivoire, pays voisin, de nombreux anciens émigrants sont revenus s'installer dans leur région d'origine, dont Loropéni. Cet afflux de populations s'est heureusement déroulé après l'établissement de la zone tampon autour du site. Ce qui fait que

toute tentative d'établissement dans cette zone a pu être stoppée. Toutefois, cette situation engendre une pression plus importante sur la question d'attribution de terres cultivables. Le comité de gestion veille néanmoins à ce que le site et sa zone tampon puissent bénéficier aux populations riveraines de façon à éviter des tentatives d'implantation dans la zone tampon.

II.5.5 : le développement des infrastructures routières

Quelques zones situées le long de la route principale Gaoua-Banfora mais aussi de la route secondaire Gaoua-Obiré ont été utilisées pour l'extraction de matériaux de construction, et de terre latéritique graveleuse servant à réaliser le remblai nécessaire à la mise en œuvre des routes. Avec l'établissement officiel de la zone tampon, ce type de pratique des entreprises de travaux routiers ne doivent plus être admises. Les anciennes zones d'extraction de latérite sont en cours de reboisement.

En dépit de tout ce qui précède, les Ruines de Loropéni font actuellement la fierté du Burkina Faso sur le plan national et international. Mais cette reconnaissance ne doit pas être une fin en soi. Elle doit booster le secteur du tourisme à travers ses visiteurs nationaux et étrangers et par ricochet contribuer au développement économique de la localité et du pays. Mais, cela passe d'abord par une bonne valorisation du site, incontournable à son attractivité. Pour y arriver une implication des communautés est plus qu'indispensable.

Troisième partie : analyse des résultats et suggestions

Chapitre I : l'état de valorisation du site et les actions menées par les communautés

Il sera question de passer en revue la valorisation actuelle du site. Ensuite de montrer les statistiques concernant le nombre de visiteurs par an ainsi que les recettes des droits d'entrées puis de l'apport des communautés locales dans la protection et la valorisation des ruines de Loropéni.

I.1 : Le programme de renforcement de l'attractivité touristique des ruines de Loropéni

Il convient de noter que de nombreux pays du monde ont inscrit le tourisme en secteur prioritaire en raison de ses importants effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques. Pour renforcer la contribution du secteur touristique au développement, le gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2009 la Politique Nationale du Tourisme (PNT) dans l'optique de faire du pays « *une terre d'accueil et d'hospitalité, une destination attractive, accessible qui offre des produits touristiques de qualité, diversifiés, visibles et compétitifs* ».

Conformément à cette vision, de nombreuses actions de développement du tourisme ont été programmées au cours des cinq dernières années et relèvent des axes stratégiques suivants de la PNT :

- valoriser le potentiel touristique national ;
- renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur ;
- développer l'économie du tourisme ;
- soutenir la promotion extérieure des produits touristiques burkinabè. Les actions envisagées dans ce cadre visent le développement de l'offre touristique globale et la promotion de l'environnement et de la destination.

Parmi les actions prioritairement concernées par le développement de l'offre touristique originale, figure l'aménagement du site des Ruines de Loropéni, inscrites en juin 2009 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis lors, un regain d'intérêt touristique s'est politiquement affiché.

Le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, conformément aux orientations de la Politique Nationale du Tourisme (PNT) adoptée en 2009, accorde une priorité à la protection et à la valorisation des sites touristiques. Aussi, le département a-t-il identifié dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) le Programme de renforcement de l'attractivité touristique du site des Ruines de Loropéni (PRAT-Loropéni) comme programme prioritaire. C'est à cet effet qu'est réalisée l'étude de faisabilité du PRAT-Loropéni qui a nécessité, dans un premier temps, l'établissement de l'état des lieux du site, puis l'identification du Programme en vue d'une conservation et d'une mise en tourisme optimale.

Depuis l'inscription des Ruines de Loropéni sur la liste des biens du patrimoine mondial en 2009, le gouvernement du Burkina Faso, conformément aux engagements pris auprès de l'UNESCO, s'est résolu à faire de ce site un lieu de souvenir et de partage universel. Pour ce faire, des efforts d'investissements en termes de recherche, de protection et de valorisation ont été consentis sur la période allant de 2009 à 2015 et peuvent être estimés à deux cent cinquante-cinq millions cent quinze mille trois cent soixante-sept (255 115 367) de francs CFA.

Toutefois ces efforts, au regard des ambitions nourries pour ce site, restent encore insuffisants. En outre, le contexte sous régional marqué par les conflits et les questions sécuritaires influence négativement la fréquentation du site. En dépit des efforts déjà consentis, les interventions jusque-là effectuées n'avaient pas été planifiées et organisées dans le cadre d'un programme.

Le PRAT-Loropéni dont la présente phase couvre la période 2016- 2020, a été conçu afin d'y remédier. Il se présente comme un référentiel de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni et tient compte des actions déjà réalisées et de celles en cours. Ce coût très élevé se justifie par la réalisation en vue de grandes œuvres tels la construction et l'équipement d'un complexe touristique, l'aménagement du barrage de Loropéni en marina, l'acquisition de matériel roulant, l'organisation de campagnes de promotion, qui, sont des actions très coûteuses⁶¹.

I.1.1: Les composantes du programme

Le PRAT-Loropéni s'est articulé autour des trois (03) composantes suivantes déclinées en actions et activités :

I.1.1.1 : Composante 1 : protection et recherche

La composante protection et recherche a constitué l'une des plus importantes du programme. En effet, compte tenu des engagements pris avec l'UNESCO et des menaces potentielles qui pèsent sur le site, il était impérieux que des actions pertinentes de sécurisation physique et juridique soient envisagées. Par ailleurs, l'origine du site étant encore au stade d'hypothèses, il sied que la recherche se poursuive afin que le champ de connaissance sur les fondateurs de cette bâtisse ainsi que son utilité soient établis. Les fouilles ont permis de découvrir un certain nombre d'objets archéologiques (métalliques, de la céramique et de pièces lithiques). Ce qui a donné naissance à un projet de musée au sein du site pour non seulement conserver ces objets, mais aussi les valoriser. Les recherches doivent se poursuivre car, c'est seulement 2% de la superficie du site qui a fait l'objet de fouille.

Le PRAT-Loropéni renforcera les actions déjà entreprises en matière de sécurisation foncière du site des Ruines de Loropéni. Pour ce faire, la mise en place de dispositifs performants de

⁶¹ Ministère de la culture, des arts et du tourisme direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique, *programme de renforcement de l'attractivité touristique des ruines de Loropéni*

sécurisation physique du site ainsi que la poursuite du processus d'acquisition des titres fonciers aussi bien du site que des zones d'expansion touristique ont été entreprises. Ce processus est en cours et bientôt des titres fonciers seront acquis pour la protection de la zone couverte par le site.

I.1.1.2 : Composante 2 : aménagement

La mise en œuvre de la composante aménagement du site devra permettre l'émergence d'une économie touristique locale. En effet, cette composante du PRAT vise le renforcement de l'attractivité de Loropéni à travers les aménagements. Les principales actions menées dans ce sens sont : le désenclavement du site, la construction d'infrastructures (billetterie, salle de conférence, cafeteria, chambres, bâtiment administratif, bibliothèque) et l'installation d'équipements modernes. Ce qui devrait contribuer à accroître le nombre de visiteurs sur le site, surtout créer des emplois pour les jeunes et les femmes dans la restauration, l'hébergement, etc. Mais, malheureusement ces infrastructures en dehors de la billetterie ne sont pas encore opérationnelles.

L'accès au site est souvent difficile à cause du mauvais état des routes et pistes. Cette situation réduit considérablement les chances de mettre en valeur le potentiel touristique du site. Les actions menées ont concerné l'aménagement et l'entretien de pistes d'accès au site des ruines ainsi que la pose de signalétiques.

Figure 5 : Maquette du Centre d'interprétation et de gestion des Ruines de Loropéni



Source : Plan de conservation et de gestion 2011-2020 des Ruines de Loropéni

Figure 6 : les infrastructures réalisées



**Un bâtiment de 8 chambres individuelles
Toilettes pour les visiteurs**

La billetterie à gauche et la cafeteria

I.1.1.3 : Composante 3 : promotion du site

Le site des ruines de Loropéni a acquis une certaine renommée eu égard à son statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le but de tirer au mieux profit de cette nouvelle position, il sied de consentir des efforts multiples de valorisation du site. Il s'agit de transformer l'intérêt de visite ou de voyage dans la zone et en diffuser l'image à travers le monde. Le développement d'activités connexes peut permettre de maintenir un flux touristique

satisfaisant. Il s’agira, à travers cette action, d’apporter le soutien nécessaire au développement des initiatives locales. Il s’agit de soutenir la valorisation des produits artisanaux locaux, les initiatives de développement de la gastronomie locale ainsi que l’organisation des manifestations culturelles, touristiques et socioéducatives. Comme par exemple l’organisation de la coupe de Loropéni qui est une bonne initiative des associations pour contribuer à la promotion du site.

Sur la base des éléments susmentionnés, le coût global du programme pour la période 2016 - 2020 s’élève à quatre milliard cent sept millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent trente-huit (4.107.449.538) francs CFA. La structure des coûts des composantes du programme figure dans le tableau ci-dessous.⁶²

Tableau 2 : récapitulatif des composantes du programme

Composante	Montant en franc CFA	%
Protection et recherches	782 000 000	19,04
Aménagement du site	2 414 449 538	58,78
Promotion du site	507 000 000	12,34
Pilotage et gestion du programme	404 000 000	09,84
Total	4 107 449 538	100

Source : guide du tourisme officiant sur le site pour le compte de la DSCPM/MCAT

Au regard de ces actions, nous sentons une volonté affichée de valorisation et de promotion des Ruines de Loropéni, mais, beaucoup reste à faire. Tous les acteurs doivent s’impliquer afin de rendre ce site plus attractif car, ce qui attire les visiteurs ce n’est pas seulement l’offre originelle, mais aussi l’offre dérivée qu’il ne faut pas négliger en matière de valorisation touristiques d’un lieu.

⁶² Ministère de la culture, des arts et du tourisme direction générale de la valorisation et de l’aménagement touristique, *programme de renforcement de l’attractivité touristique des ruines de Loropéni*

I.2 : Statistiques des visites sur le site des Ruines de Loropéni :

Tableau 3: Statistiques des visiteurs de 2002 à 2014

Années	Nationalité		Total
	Nationaux	Internationaux	Internationaux
2002	NP	NP	123
2003	NP	NP	176
2004	NP	NP	77
2005	NP	NP	329
2006	NP	NP	373
2007	NP	NP	406
2008	NP	NP	664
2009	NP	NP	792
2010	NP	NP	1352
2011	NP	NP	1556
2012	NP	NP	645
2013	NP	NP	282
2014	NP	NP	NP

Source : guide du tourisme officiant sur le site pour le compte de la DSCPM/MCAT

Tableau 4 :de Statistiques des visiteurs 2015 à 2019

Années	Nationaux	Internationaux	Total
2015	1427	332	1759
2016	1732	501	2233
2017	2649	547	3196
2018	3556	430	3986
2019	2073	161	2234
2020	953	40	993

Source : guide du tourisme officiant sur le site pour le compte de la DSCPM/MCAT

Tableau 5 : Le prix du ticket d'entrée au site se présente comme suit :

Nationaux	500 Franc CFA
Internationaux	1500 Franc CFA
Photo	500 Franc CFA
Films	5000 Franc CFA

Source : plan de conservation et de gestion 2011- 2020 des ruines de Loropéni

En ce qui concerne les recettes, elles se présentent comme suit dans le tableau ci-dessous en franc CFA

Tableau 6 : Les recettes des droits d'entrées de 2005 à 2013 en Francs CFA

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recette	164500	186500	203080	332000	39600	67600	778000	322000	141000

Source : plan de conservation et de gestion 2011- 2020 des ruines de Loropéni

Le site est connu depuis de nombreuses années. Ce qui a valu la réalisation de la voie d'accès de 700 m depuis la route nationale n°11(RN11), afin de permettre des visites.

Ces visites sont longtemps restées très informelles. Mais à partir de 2001 un système plus officiel a été mis en place par l'Office National du Tourisme Burkinabé (ONTB). Outre la construction d'un kiosque à l'entrée du site, en bordure de la route principale, l'ONTB avait formé deux guides collecteurs de recettes qui reçoivent les visiteurs. Il est à noter qu'à cette période l'Office National du Tourisme Burkinabè percevait 40% des recettes conformément au protocole de gestion en vigueur entre les villages représentés par les (CVD), les communes et

l'ONTB. Mais, avec la mise en place du Comité de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni (CPG) la clé de répartition est la suivante :

Tableau 7 : la clé de répartition des recettes tirées des droits d'entrées

Bénéficiaires	Part bénéficiaire
ONTB	50%
Commune	20%
Guides	20%
Comité de gestion	10%

Source : plan de conservation et de gestion 2011- 2020 des ruines de Loropéni

Avec la création de la direction des sites classés au patrimoine mondial (DSC/PM) en 2012, l'Etat central a commencé à asseoir sa présence en mettant au service du site, du personnel (Conservateur-restaurateurs de musée, Guides-animateurs de musées, Conseillers culturels, Administrateurs de services touristiques, Assistants et animateurs des affaires culturelles, Techniciens supérieurs de tourisme, etc.) professionnels formés à l'Ecole National d'Administration et de Magistrature (ENAM). Mais, pour des raisons d'ordre administratives, une bonne partie du personnel travaille à partir de Ouagadougou afin de réaliser les infrastructures de gestion du site. Progressivement, selon le rythme de réalisation et d'équipement des infrastructures, le personnel sera au fur et à mesure déployé à Loropéni.

Pour assurer une protection et une gestion durable du site un comité de gestion a été mis en place. Il est l'organe de décision et a pour rôle de faciliter la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que de coordonner et d'harmoniser les efforts des différentes structures impliquées. Les membres du Comité ont également un rôle important de contrôle des activités économiques autorisées à l'intérieur de la zone tampon. Il a réussi malgré ses moyens limités à engranger des acquis notamment la mobilisation des ressources pour la réalisation des infrastructures d'accueil, la mise en place d'un service de sécurité et l'équipement des bâtiments du site d'accueil, de matériel de lutte contre les incendies.

Le CPG rassemble des membres permanents représentant l'administration du territoire et de la sécurité (préfet, commissaire de police), certains ministères techniques (Culture et tourisme, Enseignement secondaire et supérieur, Education nationale, Recherche et innovation, Environnement et développement durable), la mairie, les communautés religieuses et coutumières et des associations œuvrant dans la protection et la promotion du site. Il est fort de 23 membres. Il est présidé par le préfet du département de Loropéni et secondé par le maire

de la commune. Mais, le comité peine à fonctionner par manque de moyens financiers. Ce qui constitue une insuffisance à l'opérationnalisation du comité de protection et de gestion.

Figure 7 : Guichet à l'entrée du site en 2001 et le Guichet à l'entrée du site depuis 2013



Source : : plan de conservation et de gestion 2011- 2020 des ruines de Loropéni

I.3 : La contribution des communautés locales dans ce processus de valorisation

Dans le but de rendre le site plus attractif, les communautés locales à travers notamment des associations contribue à la protection et à la valorisation du site.

- L'Action et Vie Communautaires (A.VIE.C) créée en 2008 par le Récépissé N°2011-31/MATDS/RSUO/PPON/HC-G du 06/12/2011,
- Cercle de Réflexion et d'Action Citoyenne et Sociale (CRACS) doté du Récépissé n°2012-0021/MATDS/RSUO/GVT-V/CAB, participent aux actions de valorisation ou de protection du site.
- Association Culture du Pays Lobi (ACPL). Créé depuis octobre 2012, conformément à la loi N° 10/92/ADP du 15 Décembre 1992 portant liberté d'Association. Depuis 2019, elle est enregistrée auprès des autorités compétentes sous le récépissé N° RSUO/PPON 0060.
- Les amis des Ruines de Loropéni

I.3.1 : le nettoyage

Les populations, notamment les jeunes ne restent pas indifférents quand il s'agit de rendre leur patrimoine agréable à la visite. En effet, elles participent aux activités de nettoyage, de sensibilisation et aux activités de promotion de façon volontaire sous le contrôle des autorités coutumières qui, doivent faire des sacrifices avant le début des travaux. Le nettoyage se fait au moins deux fois par an.

Figure 8 : la population entrain de désherber le site



Source : David GRANDREAU ,2009, Loropéni

I.3.2 : la restauration

Détenteurs d'un savoir-faire, les communautés aident à la restauration des murs qui s'écroulent souvent suite aux pressions pluviométriques ou le poids de l'âge. Ils sont au total dix (10), les maçons locaux qui ont été formés en 2009 dans le cadre du projet de stabilisation des Ruines de Loropéni mis en œuvre par la DGPC et CRATerre-ENSAG pour prendre en charge les questions de restauration qui surviendraient sur le site. C'est ainsi qu'en 2015, ils ont assuré une opération d'élagage de la végétation menaçant l'intégrité du bien.

Figure 9 : la population participe à la restauration du site



Source : David GRANDREAU ,2009, Loropéni

Ainsi, la population locale accorde une importance à leur patrimoine, mais attend plus à ce qu'il contribue à l'amélioration de leur condition de vie. En effet, avec la faible fréquentation du site, elle ne tire pas pour le moment profit de leur patrimoine. Même les guides locaux, payés sur la base des recettes (20%) ne peuvent pas vivre de ces revenus car, très insuffisants.

Chapitre II : Résultats de l'étude et suggestions

Nous allons présenter les résultats de nos recherches, puis reformuler des suggestions dans le but de contribuer à la valorisation des Ruines de Loropéni.

II.1 : les résultats de l'étude

Au cours de notre recherche, nous avons rencontré un certain nombre d'acteurs au niveau local notamment les jeunes, le comité local de gestion, les guides, les vigiles lors de notre visite à Loropéni du 5 au 8 août 2021. Dans le but de vérifier nos hypothèses de recherches et d'atteindre nos objectifs nous avons interrogé la population locale pour recueillir leurs avis sur un certain nombre de questions. Nous avons pu avoir des entretiens directs avec 25 personnes :

Tableau 8 : liste des personnes que nous avons rencontrées

Personnes contactées	Nombres
Jeunes de 18 à 25 ans	14
Adultes de 30 à 50 ans	5
Vigiles	2
Guides	2
Le préfet (président du comité local de gestion du site)	1
Associations	1
Total	25

Source : enquête réalisée du 5 au 8 août 2021 à Loropéni

Ce qui est satisfaisant c'est que toutes les personnes que nous avons interrogées ont déjà visité le site. Mais, elles n'y sont pas allées pour les mêmes motivations. En effet, les jeunes disent s'y rendre pour honorer la mémoire de leurs ancêtres et implorer leur clémence car, c'est un lieu sacré où ils communient avec les siens. Mais, à la question de savoir ce que représente l'inscription de leur bien au patrimoine mondial de l'UNESCO, les réponses sont divergentes.

II.1.1 : la perception des acteurs sur l'inscription des Ruines au patrimoine mondial

Pour monsieur le préfet, les guides, les vigiles et les associations, l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité est salubre au regard des opportunités que cela va avoir sur le plan socioéconomique et la visibilité de la localité. Pour les jeunes et les adultes, ils disent avoir entendu parler du patrimoine de l'UNESCO à travers le Roi qui est membre du comité local de gestion. Mais, ne comprennent pas pourquoi on leur interdit d'exploiter tous ces 278ha de forêt alors que c'est la terre de leurs ancêtres. Ce qui constitue toujours une

préoccupation pour la valorisation du site. En effet, malgré les sensibilisations certains riverains continuent à couper du bois au sein de la zone tampon, les éleveurs continuent d'y faire paître leurs animaux.

II.1.2 : sur l'aménagement actuel du site

Les efforts sont faits à ce niveau, mais, beaucoup reste à faire. Des infrastructures sont réalisées notamment : une billetterie, une cafeteria, une bibliothèque, des logements, mais jusqu'à présent rien ne fonctionne. Tous souhaitent la mise en fonction de ces biens immobiliers pour le bonheur des populations locales et des touristes, surtout que la commune est encore pauvre en matière d'offres d'établissement d'hébergement touristiques (ETH), pourtant indispensable à la valorisation du site. Ils ont également déploré le mauvais état de la voie reliant Gaoua - Loropéni- Banfora. Au sein du site, les jeunes n'ont pas manqué de demander le nettoyage de leur lieu sacré qui est actuellement occupé par les arbustes et des herbes, rendant ainsi la visite des touristes désagréables. Depuis 2009 aucune action de désherbage du site n'a plus eu lieu par manque de moyen alors que c'est un site désormais classé patrimoine mondial.

Figure 10 : Route Gaoua-Loropéni-Banfora et la vue intérieure du site



Source : photos prises par nous lors de notre visite le 6 août 2021

II.1.3 : sur le pan promotionnel

Les acteurs que nous ont rencontrés saluent certaines initiatives des associations qui organisent des manifestations culturelles. Comme par exemple Loropéni Djoro organisé par l'association culture pays Lobi (ACPL) festival qui s'est tenu pour sa cinquième fois du 7 au 10 avril 2021 au tour des activités suivantes : Carnaval, excursions, musiques et danses, conférence, théâtre

forum qui mobilisent toutes la population notamment les jeunes. En plus, ils demandent la reprise de la commoration de la date d'anniversaire de l'inscription des Ruines sur la liste du patrimoine mondial dont la dernière célébration date de 2017, mais souhaitent être plus impliquer dans l'organisation. Ils sont prêts à accompagner toute initiative qui vise à la valoriser leur culture et leur patrimoine même de façon bénévole.

En outre, nous avons également interrogé à Ouagadougou 25 jeunes dont 10 étudiants et 15 élèves sur leur connaissance des Ruines de Loropéni.

Tableau 9 : résultats des entretiens

Connaissez-vous les Ruines de Loropéni ?		
Statut	Oui	Non
Etudiants	10	0
Elèves	4	11
Avez -vous déjà visité les ruines de Loropéni ?		
Etudiants	4	6
Elèves	2	13

Source : entretien que nous avons réalisés du 11 au 12 juin à Ouagadougou

Tous les étudiants ont déjà entendu parler du site du patrimoine mondial, mais 73,33 % des élèves affirment ne pas connaître le site. La grande majorité n'a pas encore visité le site (60% des étudiants et 86,66% des élèves). Cela se justifie par le manque de visibilité du site.

II.2 : Suggestions

Après cette analyse, quelles suggestions pour une meilleure valorisation des Ruines de Loropéni avec et pour la population locale ?

II.2.1 : Sur le plan de l'aménagement

Il faut rendre opérationnelles les infrastructures dans le site. En effet, un établissement d'hébergement touristique a été érigé mais peine à fonctionner. Or, ce sont des investissements qui non seulement sont sources de revenus complémentaires pour l'administration du site, mais également d'emplois pour la population locale. Ainsi, elle pourrait plus sentir l'importance du site dans leur localité et être plus motivée à sa protection contre les feux de brousse, la coupe du bois, les pratiques agricoles. Il faut rappeler que le site s'étend sur 11 130 m² et la zone tampon couvre 278,40 ha. Ce qui constituait autrefois un lieu où les habitants pouvaient y pratiquer des activités agricoles, cherchaient du bois de chauffe, faisaient paître leurs animaux.

Les priver de leur espace sans une alternative, ils sont tentés de violer cette zone tampon. De ce fait, il faudrait établir des partenariats avec la commune de Loropéni, le secteur privé et les ONG pour la réalisation d'infrastructures sur la zone d'expansion touristique. Ce qui consiste à parcelliser et viabiliser la zone d'expansion touristique pour l'accueil des infrastructures touristiques. De nos jours la commune de Loropéni ne dispose qu'un seul hôtel d'une capacité de 10 chambres et un autre en construction. En plus, aménager des pistes de visite et de randonnées serait un atout. Pour que tout cela soit une réalité, le soutien de l'Etat est indispensable car, c'est un projet qui nécessite des moyens humains, matériels, techniques et financiers. Le volume des investissements nécessaires à l'aménagement touristique est énorme. L'Etat, les collectivités et les partenaires techniques et financiers seuls ne peuvent y faire face surtout dans un contexte de rareté des ressources pour les investissements publics. C'est donc tout l'intérêt de recourir au partenariat public-privé (PPP), comme moyens de financement de certains projets et programmes structurants notamment en matière d'infrastructures culturelles et touristiques, d'aménagement et de valorisation du patrimoine culturel et touristique, de formation, etc. En outre, l'ONTB qui a pour mission la promotion des potentialités touristiques du pays devrait mettre la part qui lui revient sur les droits d'entrées (50%) à la restauration du site car, selon le tableau de la repartitions des ressources aucune somme n'est prévu à cet effet.

II.2.2 : Au niveau local

A ce niveau il faudrait travailler à ce que la population sente la contribution du site au développement socio-économique de leur localité. En effet, l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité a suscité une lueur d'espoir pour la population au regard des opportunités qu'allait procurer le site, notamment sur le plan économique. De nos jours le site emploie seulement 3 personnes permanentes au niveau local (un guide et deux vigils). Dans les projets d'investissement, il faudrait aussi prévoir la réalisation d'infrastructures sociales de base (centre de formation professionnels pour les femmes et les jeunes...) pour la population. En plus, il faut opérationnaliser le comité local de gestion du site et lui donner des moyens de fonctionnement et définir clairement la mission de chaque partie prenante dans le processus de valorisation du site. En ce qui concerne les guides locaux il faudrait qu'ils soient pris en charge par l'Etat car, les recettes sont très insuffisantes pour les motiver dans leur travail. En effet, ils sont payés sur la base des retombées des droits d'entrées soit 20% comme illustré dans le tableau ci-dessous si on prend les recettes de 2005 à 2013.

Tableau 10 : rémunération des guides

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recette	164500	186500	203080	332000	396000	676000	778000	322000	141000
Salaire du guide (20%) en franc CFA et par an	32 000	37300	40 616	66 400	79 200	135 000	155 600	64 400	28 200

Source : plan de conservation et de gestion 2011- 2020 des ruines de Loropéni

Avec cette rémunération, il est très difficile de pouvoir motiver les guides locaux à travailler pour le site malgré leur bonne volonté. Si rien n'est fait, cela aura pour conséquence le désintérêt des jeunes pour le site qui ne leur apporte rien économiquement. Deux guides au départ, il ne reste qu'un guide local sur le site car, l'autre ayant démissionné. En tout état de cause, la population à travers les associations doit surmonter toutes ces contraintes et s'évertuer à la valorisation de leur patrimoine et continuer à mener des initiatives de valorisation. A tout cela, il faut ajouter que le tronçon Gaoua-Loropéni mérite d'être bitumée pour faciliter l'accès du site.

II.2.3: Sur le plan des ressources humaines

« Parler de ressources humaines, ce n'est pas considérer que les hommes sont des ressources, mais que les hommes ont des ressources »⁶³. En effet, l'atteinte des résultats escomptés dépend des hommes qui animent la gestion du site. S'ils sont bien formés, mis dans les conditions acceptables de travail, ils sont plus motivés. C'est pourquoi, il faut organiser des sessions de formation au profit des agents d'accueil et de guidage, ainsi que des agents de l'administration et des collectivités territoriales et aussi des acteurs du privé de la région du sud-ouest pour qu'ils comprennent tout l'intérêt du site pour la région et le pays avec les opportunités qui en découlent.

II.2.4: Sur le plan promotionnel

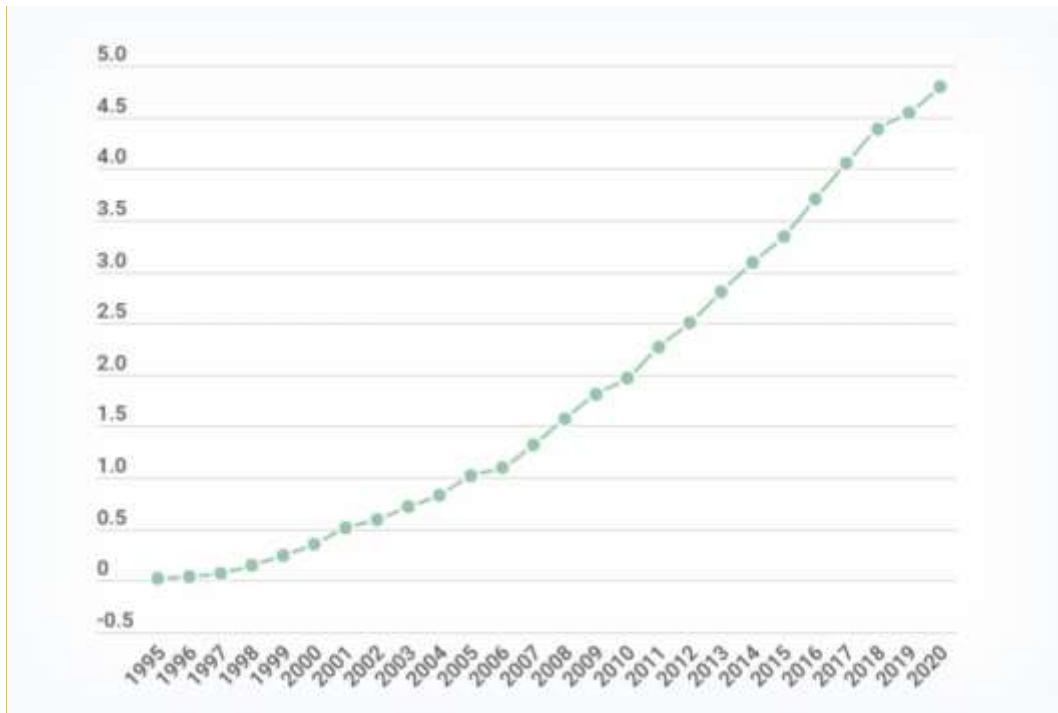
La promotion consiste à faire connaître le site aux visiteurs par plusieurs moyens de communications. Les autorités gagneraient à soutenir l'organisation des manifestations culturelles, touristiques et socioéducatives à travers les associations. En plus, la célébration de la date d'anniversaire (le 26 juin) marquant l'inscription du site au patrimoine de l'UNESCO

⁶³ Jean-Marie Peretti, *Gestion des ressources humaines*, 19 éditions, page 1

devrait être réactualiser. C'est un bon moment de promotion avec la présence des plus hautes autorités du pays, des professionnels de la culture, des chercheurs, des médias. Mais, surtout la participation de la population locale dans les différentes activités : crosse populaire, danse, tire à l'arc, expositions des potentialités culturelles de la localité. En outre, les moyens doivent être mis à la disposition de l'administration du site afin de participer aux rencontres de promotion (foires, expositions, salons), qui sont des occasions de nouer des partenariats avec les médias, les agences de voyages, les tours opérateurs pour la visibilité du site. Il faudrait également accompagner les différentes associations qui œuvrent à la valorisation du site à travers leurs activités. Enfin, le numérique et les réseaux sociaux sont des moyens que la direction du site doit exploiter pour mieux promouvoir le patrimoine culturel. Les réseaux sociaux sont un moyen d'atteindre la génération Z (nouvelle génération) dont le numérique est dans son habitude. De nos jours, des millions de personnes, notamment les jeunes sont régulièrement connectés à internet et sur les réseaux sociaux. Il s'agit là d'un nouveau type de public que les professionnels du patrimoine doivent conquérir. D'après le site Internet Live Stats⁶⁴, plus de 4,79 milliards de personnes dans le monde avaient accès à Internet fin 2020. Ils étaient 4,54 milliards en 2019, soit une augmentation de 5,5%. En dix ans, le nombre d'internautes sur la planète a bondi de 166% Il est nécessaire que les acteurs se mettent dans cette dynamique de numérisation de tout le potentiel documentaire et informations ainsi que la mise en ligne de toutes les activités qui y sont menées pour une plus large visibilité du site.

⁶⁴<https://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1071539-nombre-d-internautes-dans-le-monde>, consulté le 6 juin 2021 à 18h 33mn

Evolution de l'usage de l'internet dans le monde :



Source :<https://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1071539-nombre-d-internautes-dans-le-monde>, consulté le 6 juin 2021 à 18h 33mn

C'est ce qui nous motive à la mise en place d'une plateforme numérique de valorisation des Ruines de Loropéni. C'est un projet que nous avons porté lors de nos travaux de groupe pour la promotion des sites archéologiques dans deux pays : les ruines de Loropéni au Burkina Faso et la Grotte de Shum Lakam au Cameroun. Nous pensons que la réalisation d'un tel projet sera bien pour la valorisation des Ruines de Loropéni dans un premier temps et pourrait être élargit par la suite à l'ensemble des sites du Burkina Faso.

Chapitre III : Projet de création d'un espace virtuel de diffusion 3 D (Faso Vision)

III.1 : La description du projet

De nos jours, les technologies de relevé 3D font partie des nouveaux outils de sauvegarde, de reconstitution et de valorisation du patrimoine culturel. Le recours à la photogrammétrie ou au scanner 3D s'avère utile, voire indispensable dans le processus de préservation et de mise en valeur du patrimoine de manière durable dans le temps et dans l'espace. Le gain de temps dans l'acquisition des données est également très appréciable. A l'aide des modèles 3D, il est aussi possible de reproduire fidèlement un élément patrimonial détruit ou dégradé par les actions de l'homme.

Grâce à ce projet de création d'un espace virtuel de valorisation du site en 3D, il suffit juste de se connecter sur notre espace pour découvrir ce patrimoine archéologique universel exceptionnel. Nous proposons un ensemble complet d'intégration des données 3D dans les processus de démocratisation et de diffusion via Internet. En effet, la numérisation en 3D répond à des problématiques de promotion du patrimoine inaccessibles au public, voire aux chercheurs, pour des raisons de conservation, particulièrement dans le contexte de l'archéologie.

Le modèle 3D permettra de mieux connaître, reconstituer, diffuser et surtout de rendre plus accessible le patrimoine archéologique africain à un large public à distance en tout lieu et en tout temps. Le modèle sera conçu sur la base d'une maquette virtuelle permettant une exploitation plus fine dans le système d'information plus complet des sites. Afin d'avoir une bonne connaissance, il importera d'élaborer trois types de relevés à savoir : le relevé topographique, le relevé photogrammétrique et le relevé scanner 3D. Les opérations de terrain seront suivies par des opérations de traitement des données permettant d'aboutir à niveaux de modèles 3D des vestiges matériels dans leur contexte culturel et d'enfouissement.

III.2 : Les objectifs poursuivis

Notre objectif général dans ce projet est de valoriser et de rendre les Ruines de Loropéni plus accessibles à un grand nombre de publics à l'ère de la nouvelle technologie. A cela découlent des objectifs spécifiques :

- Numériser les mobiliers archéologiques des Ruines de Loropéni ;
- Réaliser des films documentaires sur l'histoire du site ;
- Encourager les jeunes burkinabè à s'intéresser davantage au site.

III.3 : La faisabilité du projet

Tableau 11 : forces et faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Site classé patrimoine mondial - La prise en compte du numérique par les politiques (ministère de l'économie numérique) - La jeunesse de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé du projet - Nécessite des équipements de pointe - Besoin d'un personnel très qualifié
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau projet pour les Ruines - Possibilité d'avoir plusieurs partenaires - Le numérique est devenu un moyen incontournable 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du réseau internet - Le coût très élevé de la connexion - L'instabilité de la fourniture en électricité

III.4 : Retombées du projet

Ce projet va permettre aux jeunes africains en général et aux burkinabè en particulier à mieux connaître l'histoire du site. En plus, cela va susciter les touristes à visiter les Ruines. Ce qui va générer des revenus pour la population locale. Selon les résultats des recensements généraux de la population en 2019, le Burkina Faso compte 20 487 979 habitants dont 77,9% de moins de 35 ans et à peu près 45% d moins de 15 ans. La mise en place de ce projet pourrait attirer environ 5% de la population sur le site soit, 1 024 398 visiteurs sur le plan local et 15 000 visiteurs étrangers par an. Ce qui va générer **860 918 400 F CFA** et créer dix-sept (17) emplois directs sur le site contre trois (3) actuellement.

Tableau 12 : les recettes prévisionnelles

Recettes prévisionnelles en francs CFA/an			
Désignation	Nombre	Prix Unitaire	Montant
Visiteurs nationaux	1 024 398	500	512 199 000
Visiteurs internationaux	15 000	1500	22 500 000
Restauration (la moitié des visiteurs)	519 699	600	311 819 400
Hébergement	2 880 nuitées	5000	14 400 000
Total chiffre d'affaires			860 918 400

Source : évalué par nous-même

Il faut noter qu'il existe déjà sur le site des équipements meubles et immeubles, comme des tables à manger, des chaises, d'installation solaire et l'eau.

Tableau 13 : les charges d'exploitation

Charges du personnel en francs CFA /an			
Désignation	Quantité	Salaire mensuel	Montant
Guides locaux	2	180 000	4 320 000
Femmes de chambre	4	50 000	2 400 000
Vigiles	4	60 000	2 880 000
Serveurs/es	4	40 000	1 920 000
Cuisiniers	2	80 000	1 920 000
Gérant/e	1	150 000	1 800 000
Total 1	17	-	15 840 000
Charges d'approvisionnement			
Désignation	Quantité	PU	Montant
Equipement du personnel (tenues, chausseurs, gans)	17	21 500	365 500
Produits d'entretien	-	-	650 000
Achat de couverts	-	-	250 000
Foyers	2	75 000	150 000
Matière première pour la restauration	-	-	204 879 600
Autres charges	-	-	300 000
Total 2			206 594 600
Total général			222 434 600

Source : évalué par nous-même

III.5 : Les opportunités du projet

Le Burkina Faso comme la plupart des Etats africains ont une population jeune dont le numérique est dans leur habitude. Avec l'apparition du corona virus en fin 2019, le numérique a su trouver sa place.

III.6 : Coût du projet en Euro

Tableau 14 : évaluation du coût du projet

Désignation	Coût unitaire	Quantité	Montant
Location maison	200	12 mois	2 400
Achat matériels	-	-	78 000
Charges du personnel	350	5x12	21 000
Collecte de données topographiques	3 500	1	3 500
Collecte de données photogrammétriques	1 700	1	1 700
Collecte de relevés scanner 3D	850	1	850
Mise en place plateforme	2 500	1	2 500
Diffusion	300	Forfait	300
Hébergement	2000	1	2000
Contrat de maintenance	950	2	1900
Formation administrateur	540	2	10 80
Films documentaires	7000	2	14 000
Spot Publicité télé	-	-	950
Coût total	130 180		

Source : évalué par nous-même

Soit : 85 396 778,20 francs CFA

III.7 : Les partenaires du projet

Pour la mise en œuvre du projet nous comptons sur le soutien de notre gouvernement à travers le ministère de la culture, les Universités, la commune de Loropéni, la France, la Chine, le Canada ainsi que tout autre personne physique ou morale dont son implication est indispensable. Le plan de financement se présente comme suit :

Tableau 15 : Le plan de financement du projet. Les montants en EURO.

Tableau du plan de financement		
Désignation	Montant	%
Ministère de la Culture	6 350	4,88
La Chine	78 000	59,92
Le Canada	20 330	15,61
La France	25 500	19,59
Total	130 180	100%

Source : effectué par nous -même

La concrétisation de ce projet au regard de nos prévisions aura un impact positif pour le Burkina Faso et pour Loropéni. En effet, elle va créer des emplois pour la population locale, notamment les jeunes et les femmes et participer au développement socioéconomique du pays en général et de la commune de Loropéni en particulier. Sur le plan international, cela va contribuer non seulement à la visibilité du Burkina Faso, mais aussi à la valorisation de son image.

Avec les attaques terroristes, ajouté à la pandémie de covid19, le Burkina Faso à travers le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme est dans la dynamique de développer le tourisme interne et ce projet pourrait contribuer à cela.

III.8 : Echancier

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	oct.	nov.	déc.
Location d'un local	■	■										
Achat matériel	■	■										
Formation des administrateurs			■	■								
Collecte de données topographiques					■	■	■	■	■			
Collecte de données photogrammétrique					■	■	■	■	■			
Collecte de relevés scanner 3D					■	■	■	■	■			
Mise en place plateforme				■	■	■	■	■	■	■		
Diffusion											■	■
Hébergement				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Contrat de maintenance												■
Films documentaires											■	■
Spot publicité télé											■	
Charge du personnel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Source : établi par nous- même

Conclusion générale

La mise en valeur d'un patrimoine culturel constitue l'axe premier du développement d'un territoire et de la reconstruction de l'image qu'il donne de lui-même. Il s'agit de mettre en valeur les atouts culturels et les richesses patrimoniales valorisant un territoire et son identité car, le patrimoine culturel représente une richesse nationale. C'est un héritage culturel qui crée la personnalité des territoires. Ainsi, le patrimoine culturel s'érige en facteur de développement économique et touristique, d'enrichissement de la population et d'attractivité territoriale. Il intègre au circuit économique le secteur du tourisme et constitue une véritable ressource pour le développement local.

La population locale maîtrisant le savoir-faire est l'élément central de la mobilisation des activités locales. Elle demeure le facteur essentiel de la production, de la protection et de la mise en valeur de son patrimoine culturel. La logique d'entretien et de sauvegarde des éléments culturels, des édifices historiques et des produits de l'artisanat devient problématique si la population locale n'a pas les moyens d'assumer son patrimoine culturel et croit que ce dernier ne peut pas améliorer ses conditions sociales, économiques et environnementales. Cependant, la gestion du patrimoine culturel au niveau local ne peut pas être efficace, si elle n'est pas faite par et pour les populations locales. Malick Ndiaye affirme dans ce sens que « *le véritable changement en Afrique dans le domaine du patrimoine viendra d'elle-même, de ses initiatives, et d'une volonté des populations soutenues toutefois par les politiques*⁶⁵ ». Ce qui suppose que les populations doivent être mieux impliquées dans les instances de décisions et encourager les bonnes pratiques comme recommandé par l'UNESCO dans la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial de 1972. Même s'il existe déjà un comité de gestion du site de Loropéni, il doit être mieux impliqué et doté de moyens pouvant lui permettre de mener des activités de sensibilisation mais aussi de gestion participative. Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que les populations locales s'intéressent à leur patrimoine, mais déplore le fait que sa contribution au développement socioéconomique de leur localité n'est pas encore satisfaisante. En effet, le nombre de visiteurs et les recettes des droits d'entrées sont très faibles. Néanmoins, elle est disponible à soutenir toute initiative de valorisation du site. L'Etat devrait donc continuer à soutenir les projets de valorisation du site conformément à l'article 6 de la convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel et naturel car, « *Si le tourisme coûte, il est d'abord une source importante de revenus ; et si la culture peut rapporter, elle est une source de dépense à la fois considérable et communément acceptée* ». ⁶⁶ Par exemple

⁶⁵ Malick, NDIAYE, *Les musées en Afrique, l'Afrique au Musée : quelles nouvelles perspectives ?* Afri-cultures, Réinventer les musées, n° 70 p. 17

⁶⁶ Claude Origet du Cluzeau et Jean - Michel Tobelem, *culture, tourisme et développement*, le Harmattan, 2010

l’Egypte qui accueille aujourd’hui plus de dix millions de visiteurs par an, avec plus d’un million d’emplois et des recettes touristiques qui contribue à de plus de 13% du PIB a dû mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population dont l’objectif est la prise de conscience des Egyptiens vis-vis de l’importance du tourisme pour chaque citoyen⁶⁷. C’est pourquoi, nous demandons à l’Etat de consentir davantage d’effort en faveur de la culture car, comme le dit le professeur Joseph KI-ZERBO : « *nos identités culturelles sont des ressources plus importantes que nos ressources minières et autres, parce que ce sont des ressources vivantes créatrices de toutes sortes d’autres ressources* »⁶⁸. La culture, partant le patrimoine nous aide à nous connaître et à donner un sens à notre existence. Nicolas MACHIAVEL va plus loin dans ce sens en disant que « *les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de leur patrimoine* »⁶⁹ car, sa perte est une négation de sa propre existence.

⁶⁷ Claude Origet du Cluzeau et Jean - Michel Tobelem, culture, *tourisme et développement*, le Harmattan,2010

⁶⁸ Joseph KI-ZERBO, à *propos de culture*, fondation pour l’histoire et le développement endogène de l’Afrique,2010, 147pages

⁶⁹ <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Patrimoine.htm>, consulté le 29 juillet 2021 à 14h21mn

References bibliographiques

❖ **Ouvrages généraux**

AMALOU Pierre, BARIOULET Hervé, VELLAS François, *Tourisme, éthique et développement*, Harmattan, Paris, 2001, 304p.

BESNARD, Marie-Pierre, *La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies*, Presses Universitaires de Caen.

FOURNIER-Sebastien, Laurent, BERNIE- BOISSARD, Catherine, CROZAT, Dominique, CHASTAGNER, Claude, *développement culturel et territoires*, Harmattan, Paris ,2010, 326p.

FOURNIER -SEBASTIEN, Laurent, BERNIE- BOISSARD, Catherine, CROZAT Dominique, CHASTAGNER Claude, *patrimoine et valorisation des territoires*, Harmattan, Harmattan, Paris,2012, 304p.

GREFFE, Xavier, *La gestion du patrimoine culturel*, Paris, 1999.

KI-ZERBO, Joseph, *à propos de culture*, fondation pour l’histoire et le développement endogène de l’Afrique,2010, 147pages

LAZZAROTTI, Olivier, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*, coll. “Belin Sup Tourisme”, Belin, 2011, 80 pages.

SICART, Catherine, *L’Aménagement touristique et ses nouveaux enjeux*, le Harmattan, 2017, 184 pages

❖ **Ouvrages spécifiques**

BRETON J-M., *Patrimoine culturel et tourisme alternatif Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique*, Éd. Karthala, 2009.

GRANGE, Daniel J., POULOT, Dominique , *L’esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Presses universitaires de Grenoble, 1997.

KIENDREBEOGO, Salif, *Patrimoine culturel et développement socioéconomique du Burkina Faso*, universitaires européennes ,2016.

ORIGET, Claude et TOBELEM, Jean-Michel, *culture, tourisme et développement*, Harmattan, Paris 2009, 272p.

SONI, Soumana, *valorisation touristique du patrimoine pour un développement local*, Universités Européennes, 2010.

❖ **Articles, Revues, Communications**

CONCE, Damien, *L'évolution de la conscience du « Patrimoine Culturel » : L'ancien comme vétuste in.*

COUSIN, Saskia., 2012, « Nouvelles citoyennetés, nouveaux patrimoines, nouvelles pratiques touristiques », *Revue des Régions Arides*, Vol 2.

DORCE, Ricarson, « Participation communautaire, patrimoine et tourisme en Haïti : le cas du parc de Martissant ».

KEITA, Baba, « La vision de L'EPA in l'Ecole du Patrimoine Africain au service du développement, Document Iccrom ».

❖ **Thèses, mémoires**

GAGARA, Boubacar Seyni, *Tourisme et Patrimoine : Comment sauvegarder le Parc National W du Niger*, Mémoire de fin d'Etudes Professionnelles Approfondies (En vue de l'obtention du D.E.P.A), Université Senghor, 2005, 73 pages.

KIANGUEBENI, Ulrich Kévin, *Contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficiente de l'environnement en République du Congo : projet de réhabilitation de l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et du domaine royal de M'bé*, Université Senghor, 2011, 68 pages.

MEIKENGANG, Geradine, *promotion et valorisation du patrimoine culturel Fomopea au Cameroun : perspective de construction d'une maison de culture*, Université Senghor, 2017, 60 pages.

NDIAYE, Aliou, *La gestion décentralisée du patrimoine culturel au Sénégal. Etude de cas : la ville de Rufisque*, Université Senghor, 2019 84 pages.

Thèse KANGUEBENI, Ulrich Kevin, *la protection du patrimoine culturel au Congo*, soutenue le 07 juillet 2016, université d'Orléans, école doctorale sciences de l'homme et de la société centre de recherche juridique Pothier.

TRABELSI, Salma, *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des O.N.G, cas du Sud-tunisien*, école doctorale sociétés, humanités, arts et lettres (ed86) UFR de lettres, arts et sciences humaines Université Nice Sophia Antipolis, 2016, 310 Pages.

18e session du Comité du patrimoine mondial (Phuket, 1994), document WHC-94/CONF.003/16.

6e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2003), document WHC-03/6. EXT.COM/8.

Actes du Colloque international des sciences de l'information et de la communication, « *Interagir et transmettre, informer et communiquer : Quelles valeurs, quelle valorisation ?* », Tunis du 17 au 19 avril 2008.

Atelier de validation du PRAT- Loropéni (*Programme de Renforcement de l'Attractivité Touristique des ruines de Loropéni*), direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique, validé à Ouagadougou le 15 juin 2016.

Conférence internationale : *la sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable*, Arusha, Tanzanie du 31 mai-3 juin 2016.

❖ Conventions, lois, chartes, Rapports

Décret 2026-436 / PRES/PM/MCAT portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Evaluation et recommandations de la réunion de Kazan, dans le cadre de la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005), document WHC-05/29. COM/9, Sections 19 (g) et 20 (c).

La convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

La convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels.

La convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel et naturel.

La convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La convention de 2005 portant protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007, Burkina Faso.

MCT, *Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement économique et social du Burkina Faso*, 2012.

Plan stratégique de développement du patrimoine culturel du Burkina Faso (2019-2023).

Rapports LOBI-OR-FORT 2015, 2016, 2017, 2018, les forts du pays lobi et l'activité aurifère au sud-ouest du Burkina Faso du 11e-18e siècles : origine, rôle social et réseau d'échange associés aux ruines de Loropéni (site Unesco)

Séminaire « *aspects du patrimoine culturel africain* » Niamey, CELHTO, du 23 au 25 juillet 2014

Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027.

Trente et unième session Christchurch, nouvelle Zélande 23 juin – 2 juillet 2007.

VERNIERES Michel, La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure, Intervention lors du colloque sur « *La mesure du développement* », Paris 1-2-3 février 2012.

❖ **Webographie**

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/archives-afrique/>, consulté le 10 juillet 2021 à 10h23

<https://whc.unesco.org/fr/list/1225/> consulté le 26 avril 2021 à 10h 21mn

<http://news.aouaga.com/h/69224.html>, consulté le 4 mai 2021 à 16h 31 mn

<https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-13bf.pdf>, consulté le 11 juin 2021 à 10h 23mn

<https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-13bf.pdf>, consulté le 22 mai 2021 à 20h 46mn

<https://unstats.un.org/unsd/statcom/31st-session/documents/m83note-F.pdf> consulté le 13 avril 2021

<http://burkinafaso-patrimoinemondial.com/la-direction-des-sites-classes/organigramme/> consulté le 116 juin 2021 à 15h 10mn

<http://blog.ls2lp.fr> (Blog de Damien Concé) consulté le 13 juillet 2021

<https://whc.unesco.org/fr/list/1225/> consulté le 12 mai 2021 à 19h 23mn

Liste des figures

Figure 1 : Situation du Burkina Faso en Afrique et de Loropéni au Burkina Faso.....	29
Figure 2 : Situation du site et de la zone tampon en relation avec la ville de Loropéni.....	30
Figure 3 : Partie centrale du rempart Ouest et Détail des emplacements supposés de poutres	32
Figure 5 : Les racines des arbres poussant sur les ruines sont souvent très destructrices	35
Figure 6 : Maquette du Centre d'interprétation et de gestion des Ruines de Loropéni	42
Figure 7 : les infrastructures réalisées	42
Figure 8 : Guichet à l'entrée du site en 2001 et le Guichet à l'entrée du site depuis 2013.....	47
Figure 10 : la population entrain de désherber le site.....	48
Figure 11 : la population participe à la restauration du site.....	48
Figure 13 : Route Gaoua-Loropéni-Banfora et la vue intérieure du site.....	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les valeurs des Ruines de Loropéni selon les parties prenantes	33
Tableau 2 : récapitulatif des composantes du programme	43
Tableau 3 : Statistiques des visiteurs de 2002 à 2014	44
Tableau 4 :de Statistiques des visiteurs 2015 à 2019	45
Tableau 5 : Le prix du ticket d'entrée au site se présente comme suit :	45
Tableau 6 : Les recettes des droits d'entrées de 2005 à 2013 en Francs CFA	45
Tableau 7 : la clé de répartition des recettes tirées des droits d'entrées	46
Tableau 8: liste des personnes que nous avons rencontrées	49
Tableau 9 :résultats des entretiens.....	51
Tableau 10 : rémunération des guides.....	53
Tableau 11 : forces et faiblesses, opportunités et menaces.....	57
Tableau 12 : les recettes prévisionnelles	58
Tableau 13 : les charges d'exploitation.....	59
Tableau 14 : évaluation du coût du projet.....	60
Tableau 15 : Le plan de financement du projet. Les montants en EURO.	61

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

**ENQUETE SUR L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET VALORISATION
TOURISTIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL AU BURKINA FASO : CAS DES
RUINES DE LOROPENI**

NOTE : Ce que nous vous demandons de faire s'inscrit dans le cadre strict de notre travail de recherche sur « **l'approche communautaire et valorisation touristique du patrimoine culturel au Burkina Faso : cas des ruines de Loropéni** »

Nous cherchons à comprendre votre niveau d'implication dans le processus de valorisation des ruines de Loropéni. Nous vous prions donc de nous accorder quelques minutes de votre précieux temps pour répondre aux questions suivantes pour nous aider à collecter le maximum d'informations de qualité.

Tel : **74480134**, e-mail : sidbewende.kologo.2019@etu-usenghor.org

Date

Tranche d'âge :

15 – 20
20-30
30-40
40-50
50-60
60-70
Plus de 70

Niveau d'instruction

Aucun
Primaire
Secondaire
Supérieur
Alphabétisé

Connaissez-vous les ruines de Loropéni ?

Oui Non

Avez -vous déjà visité les ruines de Loropéni ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui vous a motivé à visiter les ruines de Loropéni ?

.....

.....

.....

Êtes- vous satisfait de l'aménagement actuel du site ?

Oui Non

Justifier votre réponse :

.....
.....

Êtes -vous satisfaits de la gestion du site ?

Oui Non

Justifier votre réponse :

.....
.....

Etes- vous prêt à vous engager volontairement pour rayonnement du site ?

Oui Non

Pourquoi ce choix ?

.....
.....

Pensez-vous que le site contribue au développement de la commune ?

Oui Non

Justifiez votre réponse :

.....
.....

Quelles recommandations avez-vous à faire dans ce sens ?

.....
.....
.....

Merci pour votre contribution citoyenne !!!

Annexes 2

Rapport de fouilles archéologiques dans le compartiment nord des Ruines de Loropéni, Lassina SIMPORE,114 p

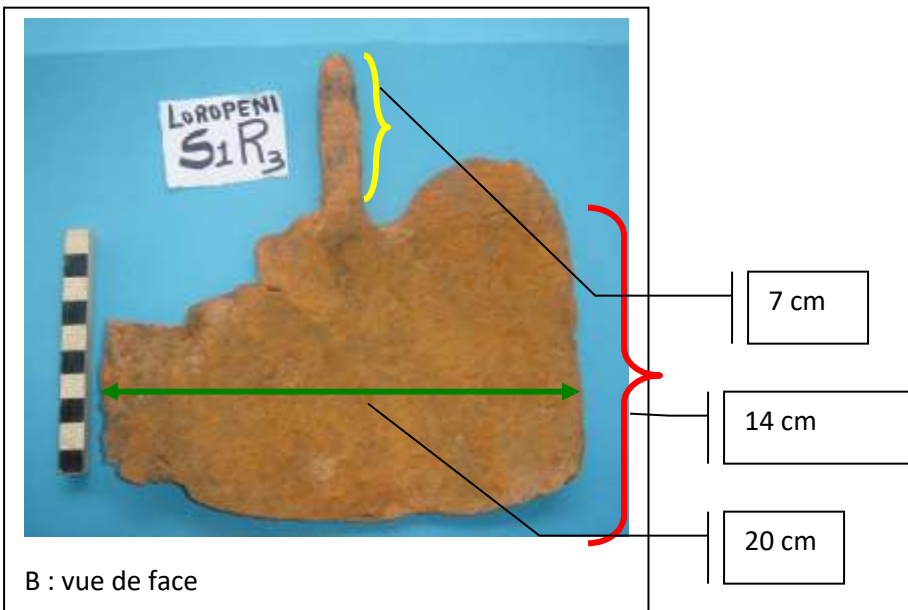
Les objets métalliques trouvés sur le site



La lame de daba



A : vue de dos



B : vue de face



C : des lames de daba en vente au marché de Loropéni

Autres objets métalliques



A : vestige de lance ?
du carré N4 R2 ;
L : 18 cm ; lame : 2,5 cm



B : objet non identifiée. L :
9,57 cm du carré S1 R3
Armature de flèche ?



C : vestiges de lance du
carré S8 R1